



Assemblée générale

Soixante-huitième session

57^e séance plénière

Lundi 25 novembre 2013, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 36 de l'ordre du jour

Question de Palestine

Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/68/35)

Rapport du Secrétaire général (A/68/363)

Projets de résolution (A/68/L.12, A/68/L.13, A/68/L.14 et A/68/L.15)

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de passer à l'examen de la question inscrite au programme de cet après-midi, je voudrais souligner une nouvelle fois le consensus incontestable qui existe autour de la création d'un État palestinien indépendant, vivant côte à côte avec l'État d'Israël, à l'intérieur de frontières sûres et mutuellement reconnues. Cette solution universellement acceptée a été réaffirmée avec force dernièrement dans la résolution 67/19, qui a accordé à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je prends note de l'intense activité diplomatique internationale qui a été déployée afin de relancer les négociations entre les deux parties, qui étaient au point mort. Il y a eu quelques avancées sur des questions de fond, que je salue. Toutefois, parallèlement, des mesures

particulièrement inopportunes voire contre-productives ont été prises, qui sapent les chances de parvenir au type de règlement demandé par notre Assemblée. La progression des négociations est aujourd'hui compromise, et personne parmi les très nombreux partisans de la paix et de la stabilité dans la région n'ose envisager les conséquences éventuelles d'une telle situation.

La communauté internationale consacre actuellement son attention à la définition d'un nouveau modèle devant permettre d'améliorer les conditions de vie des êtres humains au-delà de 2015. Le programme de développement pour l'après-2015 repose sur le souci de l'individu, indépendamment de la race, de la religion ou du statut économique – le souci de « la dignité et [de] la valeur de la personne humaine », pour reprendre les termes de notre Charte.

Il est infiniment regrettable qu'à un tel moment, le peuple de Palestine se trouve prisonnier d'une lutte historique pour l'espace physique qu'il a toujours considéré comme sa patrie. Cet espace est une condition indispensable pour satisfaire aujourd'hui ses aspirations fondamentales et vivre dans la sécurité et la liberté, dans l'honneur et la dignité. La dignité humaine ne peut être compartimentée. Violer le caractère sacré de l'homme en Cisjordanie, à Gaza, en Syrie ou ailleurs, c'est violer

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-57988(F)



Document adapté

Merci de recycler



le caractère sacré de l'homme partout, et cela ne devrait laisser personne indifférent.

Dans mon discours devant l'Assemblée générale le 14 juin (voir A/67/PV.87), j'avais informé les États Membres que ma priorité pour la soixante-huitième session serait « Le programme de développement pour l'après – 2015 : préparons le terrain ». J'avais aussi fait part de mon intention de convoquer un certain nombre de débats thématiques, dont un sur « l'instauration de sociétés stables et pacifiques ». Cette initiative a pour objectif de contribuer à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, programme à l'intention de tous les peuples, de tous les pays et de toutes les régions, y compris le Moyen-Orient. Cette région, hélas, semble être celle où le rêve de paix et de stabilité rencontre les plus gros obstacles, dont les causes sont à la fois internes et externes. À cet égard, l'agitation sociale et politique qui a secoué plusieurs pays ces dernières années vient tout de suite à l'esprit.

C'est pour cette raison que je me félicite de l'accord provisoire intervenu dernièrement entre les cinq plus un et l'Iran concernant le programme nucléaire de ce dernier. Les négociations qui ont précédé la conclusion de cet accord ont été entamées alors que les soupçons concernant la nature du programme nucléaire iranien s'accroissaient dangereusement. Je veux croire, et j'espère, que l'accord conclu cette semaine représente un pas dans le sens de l'apaisement des tensions et de la dissipation des doutes. Je souhaite donc sincèrement qu'au moment où nous regardons tous vers l'avenir, le souvenir des erreurs passées, en paroles ou en actes, ne déforme pas injustement la perception des intentions présentes.

J'attends avec intérêt la mise en œuvre sans délai et en toute bonne foi des termes de cet instrument, qui contribuera au renforcement de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. J'attends de cette mise en œuvre qu'elle nous guide vers la voie non pas de la confrontation mais du dialogue – un dialogue visant le renforcement de la paix et de la sécurité des peuples et entre les peuples, et de leur bien-être. Car c'est par le dialogue que nous comprenons mieux les peurs et les doutes de chacun. C'est par le dialogue que nous pouvons montrer que les peines des autres nous importent autant que les nôtres. C'est par le dialogue que nous entretenons l'esprit de confiance réciproque, qui est le seul à pouvoir faire que nos décisions soient viables et durables. Et c'est par le dialogue que nous trouverons la voie qui mènera à un accord juste, durable et mutuellement acceptable entre

les États indépendants d'Israël et de Palestine, et à un Moyen-Orient stable et pacifique en général.

Je donne maintenant la parole à S. E. l'Ambassadeur Diallo, du Sénégal, en sa qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui va présenter les projets de résolution A/68/L.12, A/68/L.13, A/68/L.14 et A/68/L.15.

M. Diallo (Sénégal), Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien : Je tiens tout d'abord à remercier toutes les délégations, et vous personnellement, Monsieur le Président, de votre participation active à la réunion spéciale de ce matin, consacrée à la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Il y a 66 ans, l'Assemblée générale a reconnu solennellement deux États, dont l'un a effectivement vu le jour. Il a fallu attendre le 29 novembre 2012 pour que l'Assemblée daigne enfin octroyer à la Palestine le statut d'État observateur. Notre comité a fortement appuyé cette décision, qui, à notre avis, devait aider à relancer le processus de paix. Cette vision a été confirmée par les événements, ce qui porte à croire que nous sommes sur la bonne voie, comme l'a symboliquement illustré le premier vote de l'État de Palestine à l'Assemblée générale, le lundi 18 novembre dernier (voir A/68/PV.53). Notre désir le plus ardent est d'accueillir à l'ONU l'an prochain le Président Mahmoud Abbas en tant que dirigeant d'un État Membre souverain et indépendant.

Les diverses parties, dont l'engagement tenace a permis de faire progresser le processus de paix, méritent nos vives félicitations, notamment les États-Unis, la Ligue des États arabes, la Jordanie, l'Union européenne, le Quatuor et le Secrétaire général. Cependant, des signes préoccupants semblent indiquer que le processus traverse une profonde crise de confiance, en raison principalement de l'accélération des activités illégales de colonisation, qui a été la cause du retrait, en signe de protestation, de l'équipe de négociation palestinienne.

Nous sommes d'avis que l'Assemblée générale, garante de la légitimité internationale, a un rôle majeur à jouer au cours de l'année décisive qui se profile, et ce en vue de maintenir l'intégrité du processus. Les quatre projets de résolution, que j'aimerais maintenant présenter à l'Assemblée au titre de ce point de l'ordre du jour, traduisent nos vues à cet égard.

Pendant l'année écoulée, le Comité a redoublé d'efforts pour tirer parti de l'élan créé par

la résolution 67/19. Nous avons analysé toutes les incidences de la nouvelle réalité politique résultant de la création d'un État sous occupation qui, de notre point de vue, ouvrent de nouvelles possibilités.

Les trois premiers projets ont trait aux travaux du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat, et du Programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de l'information. Ils réaffirment les mandats importants confiés à ces entités par l'Assemblée générale. Comme par le passé, le Comité a l'intention de veiller à ce que les ressources mises à sa disposition soient utilisées de manière optimale. Ces projets ont fait l'objet de larges consultations avec les groupes régionaux et ont été approuvés par le Comité. Ils sont distribués dans les documents A/68/L.12, A/68/L.13 et A/68/L.14, dont les membres sont saisis. Ils contiennent quelques nouveaux éléments que je vais expliciter.

Au fil des ans, l'ONU a proclamé des années internationales consacrées à la sensibilisation à des questions particulièrement importantes pour la communauté internationale. Cependant, il n'y a jamais eu d'année qui soit consacrée à la question de Palestine, une question qui est inscrite à l'ordre du jour de l'ONU depuis fort longtemps, toujours en suspens malgré des années d'efforts. Notre comité souhaite rectifier ce déséquilibre historique. C'est la raison pour laquelle dans le projet de résolution figurant dans le document A/68/L.12, il est proposé à l'Assemblée de proclamer 2014 Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien et de prier le Comité d'organiser des activités en coopération avec les gouvernements, les organismes compétents des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et la société civile.

Nous avons choisi 2014 pour attirer l'attention de la communauté internationale sur la question et lui donner la possibilité de concourir au processus de paix qui se poursuit actuellement. Dans un esprit de discipline budgétaire, et pleinement conscients des contraintes financières auxquelles l'ONU fait face, il importe de noter que nous ne demanderons pas de ressources supplémentaires au titre du budget ordinaire. Nous ferons appel à tous les partisans de la cause palestinienne pour qu'ils contribuent à cette initiative de manière généreuse sous forme de fonds extrabudgétaires.

Sachez que les années internationales ne concernent pas uniquement l'Organisation des Nations Unies. Les gouvernements, les organisations intergouvernementales et la société civile lancent traditionnellement le plus gros des activités, parmi lesquelles figurent, par exemple, des activités liées à des conférences, forums, camps de jeunesse, expositions, compétitions, exposés oraux, rassemblements, pétitions, concerts, diffusions de films, ateliers, conférences, festivals, et bien plus encore. Nous inviterons les Membres à nous faire part de leurs idées dans les mois qui viennent afin de modérer et de coordonner cette vaste entreprise. J'encourage les États Membres à se joindre aux auteurs de ces projets de résolution.

Pour sa part, le quatrième projet, intitulé « Règlement pacifique de la question de Palestine », contenu dans le document A/68/L.15, réaffirme la position de l'Assemblée générale en ce qui concerne les éléments essentiels d'un tel règlement et fait référence aux événements de l'année écoulée. Il accueille avec satisfaction la reprise des négociations sur toutes les questions liées au statut permanent dans un délai de neuf mois. Il incite également tous les États et les organisations intergouvernementales à continuer d'appliquer des politiques assurant le respect de leurs obligations au titre du droit international, en particulier dans les colonies de peuplement.

J'espère que ces dispositions ainsi que toutes les autres contenues dans le texte bénéficieront du soutien résolu de l'Assemblée. Les quatre projets de résolution que je viens de présenter décrivent les positions, les mandats et les programmes qui revêtent une importance spéciale, en particulier en cette période cruciale. Notre comité s'est pleinement engagé dans la cause de la paix israélo-palestinienne. Un vote en faveur de ces quatre projets serait assurément un vote en faveur de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Christopher Grima, de Malte, Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui va présenter le rapport du Comité.

M. Grima (Malte), Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur, en ma qualité de Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, que de présenter à l'Assemblée générale le rapport annuel du Comité, qui est publié sous la cote A/68/35. Je vais résumer chaque section du rapport.

Après l'introduction, les chapitres II et III décrivent le mandat confié au Comité par l'Assemblée générale et l'organisation des travaux du Comité au cours de l'année écoulée. En vertu du chapitre IV, le rapport examine la situation en ce qui concerne la question de Palestine, dont le Comité assure le suivi, et il contient une description factuelle détaillée des événements qui se sont déroulés sur place durant la période considérée, qui s'est achevée le 6 octobre 2013. Les événements les plus récents seront reflétés dans le prochain rapport.

Le chapitre V décrit les mesures prises par le Comité, notamment la participation du Président à des débats de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, les déclarations publiées par le Comité et son bureau, et le dialogue qui s'est poursuivi entre le Comité et des membres d'organisations intergouvernementales. Ce chapitre rend également compte des différentes réunions et conférences internationales organisées par le Comité, ainsi que d'autres activités que la Division des droits des Palestiniens est chargée de mener.

Le chapitre VI donne un aperçu des travaux réalisés au cours de l'année par le Département de l'information en application de la résolution 67/22 du 30 novembre 2012.

Le dernier chapitre du rapport présente les conclusions et recommandations du Comité. Le Comité y réaffirme sa position selon laquelle l'admission par l'Assemblée générale de la Palestine comme État non membre observateur (voir résolution 67/19) constitue un pas important vers la réalisation de la solution des deux États. Elle a donné de nouveau un caractère d'urgence à la reprise du processus de paix et investi l'État de Palestine du droit nouveau et important de se joindre à des cadres juridiques internationaux et de contribuer aux travaux du système des Nations Unies dans son ensemble. Le Comité appelle tous les États Membres à accorder à l'État de Palestine la pleine reconnaissance diplomatique, et le Conseil de sécurité à réexaminer la question de l'admission de l'État de Palestine à l'ONU comme membre à part entière.

Se félicitant de la reprise de négociations directes entre Israéliens et Palestiniens, le Comité appelle à l'engagement et à l'appui continus de la communauté internationale, notamment d'un Quatuor revitalisé, qui sont essentiels pour que les parties négocient de bonne foi, respectent leurs engagements et s'abstiennent de prendre des mesures qui mettent en danger les négociations. L'initiative diplomatique actuelle pourrait être la dernière chance de parvenir à une solution négociée des deux États. Le Comité est préoccupé à ce propos

par les activités d'implantation de colonies menées par Israël, qui menacent de faire avorter les négociations. Le Comité accueille également avec satisfaction les directives récemment adoptées par l'Union européenne, qui interdisent le financement par les institutions de l'Union européenne d'entités israéliennes liées aux colonies, ces directives constituant une première étape vers le respect d'obligations découlant du droit international, et demande que d'autres mesures soient adoptées au niveau international contre les colonies de peuplement.

Le Comité condamne toutes les attaques contre des civils et appelle les parties à respecter les dispositions de l'accord de cessez-le-feu relatif à Gaza. Il appelle également le Conseil de sécurité et les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève à prendre d'urgence des mesures pour faire respecter le droit international humanitaire et garantir la protection des civils.

Le Comité souligne également l'importance de l'unité palestinienne sous la direction légitime du Président Mahmoud Abbas pour l'instauration d'une paix globale. Il dit craindre que les réalisations faites en matière d'édification de l'État et de réformes ne soient à présent menacées par la crise financière chronique et appelle les donateurs à honorer leurs engagements et à fournir une aide supplémentaire pour éviter que la situation ne s'aggrave.

Le Comité propose de consacrer son programme de réunions et de conférences internationales de 2014 à l'élargissement de l'appui international à la réalisation des droits inaliénables des Palestiniens et à la création d'un climat favorable à la réussite des négociations sur le statut permanent qui ont repris.

Le Comité appellera davantage l'attention de la communauté internationale sur l'évolution de la situation sur le terrain, en particulier l'arrêt des activités d'implantation de colonies, et il mettra l'accent sur la responsabilité et encouragera la communauté internationale à prendre des mesures pour mettre fin à toutes les politiques et pratiques israéliennes illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Le Comité examinera également les ramifications juridiques internationales du nouveau statut international de l'État de Palestine et il continuera d'appeler l'attention sur le sort des prisonniers politiques palestiniens détenus dans les prisons israéliennes et exhortera à trouver une solution à leur sort.

Le Comité continuera d'encourager les partenaires de la société civile à travailler de concert avec leur gouvernement, leurs parlementaires et les autres institutions en vue de gagner leur plein appui en faveur de l'action de l'ONU concernant la question de Palestine. Il espère que son groupe de travail réactif contribuera à établir des partenariats plus solides avec la société civile. Il encourage également ses membres et observateurs à mobiliser leurs sociétés civiles respectives au niveau national, en particulier les jeunes, et à mettre en place des comités de solidarité avec l'État de Palestine.

Le Comité entrera en contact avec tous les groupes régionaux à l'ONU pour étendre ses effectifs. Il travaillera activement à l'organisation de débats plus thématiques sur la question de Palestine dans différentes instances des Nations Unies. Le Comité demande à l'Assemblée générale de proclamer une année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien.

Le Comité prie la Division des droits des Palestiniens de continuer à lui fournir un appui fonctionnel et des services de secrétariat et de poursuivre son programme de recherche et ses activités de suivi, de publication et d'information, à l'appui de la stratégie de communication du Comité. Le Comité encourage les membres et observateurs à verser des contributions volontaires en fonction de leur capacité, afin d'améliorer la stabilité financière du programme.

Enfin, le Comité estime une nouvelle fois que le programme spécial d'information sur la question de Palestine du Département de l'information a largement contribué à informer les médias et l'opinion publique des problèmes qui se posent, et demande que le programme se poursuive.

Pour terminer, je forme l'espoir que le rapport que je viens de présenter sera utile à l'Assemblée générale dans ses délibérations sur la question de Palestine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur que de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom de l'État de Palestine dans le cadre de cet important débat. À l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je réaffirme la gratitude du peuple et du Gouvernement palestiniens pour les remarquables expressions de solidarité reçues du monde entier, y

compris celles transmises aujourd'hui dans le cadre de la séance commémorative organisée par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Nous savons gré au Président du Comité, l'Ambassadeur du Sénégal, M. Diallo, d'avoir présidé cette séance spéciale et nous le remercions de la déclaration qu'il a faite à l'instant, dans laquelle il a présenté les projets de résolution relatifs à la question de Palestine aujourd'hui. Nous remercions également le Rapporteur du Comité, l'Ambassadeur de Malte, M. Grima, d'avoir présenté le rapport du Comité (A/68/35) et les autres membres du Bureau, y compris les Ambassadeurs de l'Afghanistan, de Cuba, de l'Indonésie, de la Namibie et du Nicaragua, ainsi que tous les membres et observateurs du Comité pour leur appui de principe à la juste cause de la Palestine. Je salue en outre les efforts de la Division des droits des Palestiniens et le Programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de l'information.

Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son rapport sur le règlement pacifique de la question de Palestine (A/68/363) et pour ses efforts inlassables. Je voudrais dire combien nous sommes reconnaissants de l'appui du système des Nations Unies à ce noble objectif qu'est la paix et des efforts du Représentant personnel du Secrétaire général, Robert Serry, du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, du Département des affaires politiques et de tous les organismes des Nations Unies qui aident le peuple palestinien sur le terrain, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNICEF, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme alimentaire mondial, ONU-Femmes, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Nous tenons également à dire toute notre gratitude pour l'engagement du tout premier plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'État de Palestine, visant à renforcer l'appui et l'aide au développement fournis au peuple palestinien et à renforcer nos capacités institutionnelles, sur la base des priorités nationales. Il ne fait aucun doute que l'appui politique, humanitaire, financier et moral apporté par la communauté internationale au peuple palestinien au fil des décennies a contribué à renforcer sa résilience

pendant les innombrables épreuves qu'il a traversées, en exil et sous l'occupation, en attendant de pouvoir réaliser ses droits inaliénables que sont la justice et la paix. Nous sommes reconnaissants de cet appui, tout en continuant d'appeler la communauté internationale à tout mettre en œuvre, conformément aux résolutions pertinentes, à la Charte des Nations Unies et aux dispositions du droit international, pour remédier aux injustices dont le peuple palestinien est victime depuis trop longtemps.

Les appels que nous lançons à la communauté internationale sont directement liés à la responsabilité permanente assumée par l'ONU en ce qui concerne la question de Palestine jusqu'à ce que celle-ci soit réglée sous tous ses aspects. Cette responsabilité a été confirmée par la communauté internationale à bien des égards. Cependant, nous n'arrivons toujours pas à enregistrer de progrès sur le plan politique, en raison du flagrant mépris d'Israël pour les résolutions et l'autorité de l'ONU et de l'absence de volonté politique que reflète la paralysie du Conseil de sécurité, en conséquence de quoi Israël n'a jamais eu à rendre compte de ses actes et a entravé la mise en œuvre des résolutions pertinentes et la promotion d'une paix juste.

L'Assemblée générale, cependant, continue d'assumer ses responsabilités. Dans son dernier débat sur la question de Palestine, le 29 novembre 2012, l'Assemblée a pris la décision historique et courageuse d'accorder à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Avec l'adoption de la résolution 67/19 – pleinement conforme au droit à l'autodétermination consacré dans la Charte et dans les résolutions pertinentes, les résolutions 181 (II), 194 (III) de l'Assemblée et de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité jusqu'à présent – un autre pas important a été franchi dans la longue marche du peuple palestinien vers la liberté et la réalisation de ses droits inaliénables et de ses aspirations nationales légitimes.

La résolution 67/19 constitue une étape importante dans le processus destiné à donner finalement à l'État de Palestine la place qui lui revient de droit au sein de la communauté des nations, sachant, malheureusement, que la demande d'adhésion de la Palestine à l'ONU en tant que membre à part entière, présentée en 2011 par le Président Abbas, est toujours pendante devant le Conseil de sécurité. Nous sommes certains que l'histoire donnera raison à l'écrasante majorité des Membres de l'Assemblée qui ont apporté

leur appui à cette décision, car il s'agit d'une étape cruciale pour corriger cette injustice et mettre en œuvre le pacte international conclu à cet égard, 65 ans après l'adoption de la résolution 181 (II) portant sur le partage de la Palestine sous mandat et le début d'Al-Nakba du peuple palestinien.

Nous sommes fiers de ce que l'appui dont bénéficie la résolution 67/19 soit venu de toutes les régions du monde, ralliant les pays de tous les principaux groupes politiques et régionaux. Cette initiative a été à juste titre considérée comme une occasion essentielle d'appuyer et de préserver la solution prévoyant deux États, compte tenu de la situation précaire provoquée par les mesures illégales prises par Israël, Puissance occupante, dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, constituant l'État de Palestine, ce qui a réduit la viabilité de la solution et l'espoir, dans la population, qu'elle se réalise. Cela a été également l'occasion de réaffirmer l'appui au droit du peuple palestinien de disposer de lui-même, de se libérer de l'occupation et de conquérir son indépendance, dans le cadre d'un État ayant pour capitale Jérusalem-Est.

En fait, la position de la communauté internationale en faveur de la solution des deux États – fondée notamment sur les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem comme capitale de ces deux États, et une solution juste et concertée à la question des réfugiés palestiniens, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, aux principes de Madrid, à l'Initiative de paix arabe et à la feuille de route du Quatuor – est la position que les Palestiniens et leurs dirigeants ont soutenue pendant au moins un quart de siècle, depuis qu'ils ont officiellement accepté la solution des deux États à travers l'adoption de la Déclaration d'indépendance de l'État de Palestine en 1988. Ce compromis symbolique qui vise à établir l'État de Palestine sur seulement 22 % de notre territoire national afin de rétablir nos droits, d'instaurer la liberté et de mettre fin au conflit est l'expression particulièrement courageuse de l'engagement des Palestiniens en faveur de la paix et de la coexistence avec Israël, malgré l'injustice historique faite à notre peuple, notamment aux réfugiés palestiniens, qui sont à présent plus de 5 millions et continuent de subir l'indicible épreuve de l'exil, par suite de nombreuses crises qui se sont abattues sur la région, dont la plus récente est le conflit tragique en Syrie, qui a eu des répercussions particulièrement néfastes sur la communauté des réfugiés palestiniens.

L'État de Palestine a maintenu cet engagement, comme en témoigne la fermeté de son engagement à toutes les étapes du processus de paix, de la Conférence de Madrid à ses efforts légitimes à l'ONU pour protéger et promouvoir les droits du peuple palestinien. Nous continuons à agir de façon responsable, en respectant le droit international et les résolutions de l'ONU, pleinement conscients des graves dangers qui s'ensuivraient si nous ne saisissons pas la dernière chance de réaliser la solution des deux États, point sur lequel le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a appelé l'attention dans son dernier exposé au Conseil de sécurité (voir S/PV.7063).

Ainsi, nous avons mené plus de 20 cycles de négociations avec Israël dans le cadre des pourparlers directs qui ont repris le 29 juillet 2013 à l'initiative du Secrétaire d'État des États-Unis, M. Kerry, et avec l'appui crucial de la Ligue des États arabes, de l'Union européenne, de la Fédération de Russie, de l'ONU, en sa qualité de membre du Quatuor, et de tous les États concernés à travers le monde. Au cours de ces négociations, la Palestine a continué d'insister sur les objectifs de paix et de coexistence, déterminée qu'elle est à surmonter les obstacles qui ont si souvent porté atteinte à ce processus.

Malheureusement, malgré les efforts sincères que nous déployons et le plein appui de la communauté internationale, nous avons du mal à réaliser des progrès dignes de ce nom et les espoirs s'amenuisent, car des défis persistent sur le terrain. Les actes, les distractions et les déclarations provocateurs d'Israël portent atteinte à l'esprit et au but des négociations, qui est de trouver une solution juste à toutes les questions relatives au statut final, à savoir Jérusalem, les réfugiés palestiniens, les colonies, les frontières, l'eau, la sécurité et les prisonniers. Cela est visible dans les graves tensions et la méfiance provoquées par les récentes menaces d'Israël de construire des milliers de nouveaux logements dans les colonies, ce qui constitue une violation grave du droit international, un mépris flagrant pour les appels lancés par la communauté internationale en faveur de la cessation des activités d'implantation de colonies de peuplement et une contradiction par rapport aux motifs qui ont conduit à la reprise des négociations et aux objectifs du processus de paix.

La réalité sur le terrain dans les territoires palestiniens occupés est bien sombre. Les agissements illégaux et destructeurs d'Israël – son gouvernement, ses forces d'occupation ou ses colons extrémistes – soulèvent

de doutes sérieux quant aux véritables intentions d'Israël dans le contexte de ces négociations. Ces actions renforcent l'idée que le Gouvernement n'utilise cette période que pour consolider plus encore son entreprise de colonisation illégale et l'annexion de facto de terres palestiniennes et poursuivre sa domination du peuple palestinien, tout en essayant d'alléger la pression internationale.

Au cours de l'année écoulée, Israël a intensifié son agression, sa colonisation et ses châtiments collectifs contre le peuple palestinien, en violation flagrante du droit international, dont la quatrième Convention de Genève, les pactes relatifs aux droits de l'homme, et les résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil des droits de l'homme, du Conseil économique et social et de l'UNESCO et d'autres organismes, au mépris de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, et au mépris arrogant des appels internationaux lancés en faveur de leur respect.

Cela a inclus, entre autres choses, la poursuite de la construction des colonies et du mur, notamment à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est occupée, de Bethléem et de la vallée du Jourdain. Des centaines de dounams de terres ont été confisquées, et des civils palestiniens ont été déplacés de force, ce qui a particulièrement touché les familles bédouines. Des centaines de maisons et propriétés ont été démolies, ciblant surtout les Palestiniens de Jérusalem et de la zone C. Les forces d'occupation ont mené des raids militaires violents qui ont entraîné des pertes en vies humaines, fait des blessés et causé des destructions. Une force excessive a été utilisée contre des manifestants civils pacifiques, et il y a eu des arrestations et des détentions quotidiennes de civils. Plus de 4000 personnes ont été arrêtées au cours de la seule période considérée, comme l'a indiqué le Secrétaire général. Près de 5000 Palestiniens endurent une détention continue dans des conditions horribles et des mauvais traitements, y compris des centaines d'enfants et des prisonniers atteints de cancer ou faisant une grève de la faim, dont la vie est en danger.

Une kyrielle de mesures entravent la circulation des personnes et des biens, au premier rang desquelles le blocus illégal de la bande de Gaza. Les sensibilités religieuses sont exacerbées – au risque de déclencher un conflit religieux – par des provocations incessantes de la part d'extrémistes israéliens contre les lieux saints, en particulier Haram al-Charif, la détention du Grand Mufti de Jérusalem, et le harcèlement des fidèles, y

compris pendant les Pâques chrétiennes et le mois sacré musulman du Ramadan.

Des colons israéliens extrémistes ont poursuivi leurs saccages criminels, terrorisant les civils palestiniens, détruisant des terres agricoles et des milliers d'arbres, affectant ainsi les moyens de subsistance de milliers de familles. Ils ont vandalisé des églises et des mosquées et menacé le caractère sacré de la mosquée Al-Aqsa. Les colons agissent avec le soutien, la protection et l'incitation des responsables israéliens, qui persistent à encourager la colonisation de la terre palestinienne et à rejeter la solution de deux États, ainsi que les droits, voire l'existence, du peuple palestinien.

Pour ce qui est de la situation dans la bande de Gaza, il est condamnable que le blocus israélien inhumain soit entré dans sa septième année, un châtement collectif de la population civile palestinienne en violation de la quatrième Convention de Genève. Le blocus reste la cause de grandes souffrances humanitaires, aggravant la pauvreté, d'autres maux socioéconomiques et de désespoir. Il continue d'entraver la reconstruction de milliers de maisons et d'infrastructures civiles détruites et d'empêcher la reprise économique, alors que les importations restent limitées et les exportations presque interdites. Une crise de l'eau et de l'énergie persiste aussi dans la bande de Gaza. Quatre-vingt-dix pour cent de l'eau est impropre à la consommation humaine, et des pannes de courant durant jusqu'à 16 heures par jour compromettent gravement le fonctionnement des hôpitaux, des écoles, des réseaux d'assainissement et d'approvisionnement en eau, des entreprises et des ménages.

Nous réitérons nos appels en faveur de la levée du blocus israélien, de la fin de la colonisation illégale de notre terre, du châtement collectif de notre peuple et de la violation de leurs droits fondamentaux, y compris ceux des milliers de Palestiniens qui restent emprisonnés par la puissance occupante et qui doivent être libérés. Ces actions constituent des violations systématiques des droits de la personne et de graves violations du droit international humanitaire, en vertu duquel notre peuple a le droit d'être protégé. Elles sont contraires à la bonne foi nécessaire pour mener les négociations vers la paix.

Nous réaffirmons que la solution des deux États et la campagne de colonisation d'Israël sont totalement inconciliables et que ces mesures illégales ne peuvent être justifiées sous aucun prétexte. Le consensus international est clair – les activités de colonisation sont illégales, constituent le principal obstacle à la paix

et doivent cesser. Parler de paix tout en se livrant à sa destruction revient à tourner en dérision l'appui de la communauté internationale à la solution des deux États et à saboter tous les efforts déployés à cet égard, de même que le fait de se dire prêt à négocier sans conditions tout en imposant des conditions sur le terrain sous forme de faits illicites qui consacrent l'occupation et font obstacle à la paix.

Nous sommes à un moment critique dans la longue quête historique pour la paix, dans laquelle l'État de Palestine est pleinement engagé, comme en témoigne notre adhésion à la reprise des négociations et aux paramètres du processus de paix sur lequel un consensus international prévaut. Les décisions prises aujourd'hui détermineront si la solution des deux États – un État de Palestine et un État d'Israël vivant côte à côte dans la paix et la sécurité sur la base des frontières d'avant 1967 – sera réalisée, ou si cette solution sera réduite à néant par les politiques illégales d'Israël.

Notre effort collectif, quelque bien intentionné qu'il soit, échouera et sera lourd de conséquences si Israël persiste dans ses politiques illégales et son occupation militaire vieille de 46 ans, et continue de saper les bases d'une solution pacifique. Cela déclenchera l'apparition d'autres efforts – politiques, juridiques et populaires – visant à mettre fin à cette injustice et à réaliser les droits du peuple palestinien – des aspirations auxquelles il ne renoncera jamais.

Afin de poursuivre de véritables négociations et de sortir de l'impasse politique en vue de conclure un accord de paix, il faut remédier immédiatement à la réalité sur le terrain. Israël doit démontrer de manière tangible, en paroles et en actes, sa volonté de mettre fin à son occupation et de faire la paix. La mentalité et les politiques de l'occupation, dans toutes leurs manifestations, doivent cesser. Cela est impératif si l'on veut endiguer la dégradation de la situation, consolider la croyance des populations dans la possibilité d'une paix, renforcer la confiance entre les parties et sauver cette dernière chance pour la solution des deux États.

En l'absence d'un changement de comportement de la part d'Israël, nous devons continuer à appeler à une action internationale pour contraindre Israël, la puissance occupante, à respecter l'ensemble de ses obligations juridiques. Il faut transmettre le message selon lequel Israël doit cesser toutes ses politiques illégales et le prix de l'occupation sera lourd, tandis qu'il y aura beaucoup à gagner à la paix. Il faut répondre

aux violations par des mesures de reddition de comptes. Ne pas le faire serait rendre un mauvais service à la cause de la paix, mettant en danger l'avenir des peuples palestinien et israélien et les perspectives de paix et de sécurité au Moyen-Orient et au-delà.

Le moment est venu de passer à l'action en promouvant une solution juste et durable qui assurera la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien et l'instauration de la paix entre la Palestine et Israël. C'est la pierre angulaire de la paix israélo-arabe, comme indiqué dans l'Initiative de paix arabe, une initiative historique pour une paix régionale globale.

Nous sommes à la croisée des chemins. Nous appelons de nouveau l'ensemble des États, des organisations intergouvernementales, du système des Nations Unies et de la société civile à fournir l'appui nécessaire pour réaliser la paix israélo-palestinienne, qui est d'autant plus urgente compte tenu des faits dramatiques qui surviennent dans notre région.

Pour sa part, l'État de Palestine continuera d'agir de manière responsable, en restant fidèle à l'engagement qu'il a pris d'instaurer la paix et de coopérer avec toutes les initiatives lancées à l'échelle internationale à cet égard, se fondant sur sa confiance dans l'état de droit et sur la volonté de la communauté internationale de promouvoir une solution juste. Au niveau interne, nous continuerons de mettre en place nos institutions nationales en vue d'asseoir les fondations de notre État, d'œuvrer au service de la population et d'atténuer les souffrances des Palestiniens qui vivent toujours sous l'occupation. Nous sommes reconnaissants à la communauté internationale du soutien qu'elle apporte à ces efforts, dont les progrès ont été amplement démontrés par le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies, malgré les contraintes et les revers causés par les mesures illégales d'Israël et la crise financière qui sévit actuellement. Nous continuerons également de nous efforcer de promouvoir la réconciliation, si essentielle à la réalisation des aspirations nationales palestiniennes.

Les dirigeants palestiniens sont déterminés à mettre fin à la tragédie qu'endure notre peuple. Nous sommes déterminés à obtenir pacifiquement l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, sur la base des frontières d'avant 1967; à réaliser les droits du peuple palestinien, y compris ceux des réfugiés palestiniens; et à instaurer la paix et la sécurité entre la Palestine et Israël. Nous sommes

reconnaissants au soutien de principe affiché par tous les États et peuples préoccupés dans le monde entier, et demandons instamment à ce que tout soit mis en œuvre pour que les Palestiniens accèdent à la liberté, à la justice et à la dignité qu'ils attendent depuis si longtemps. À cet égard, nous demandons que l'on appuie l'Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien en 2014, qui contribuera de manière importante, au cours de l'année à venir, à mobiliser l'élan et la volonté politique nécessaires pour réaliser les droits de notre peuple et faire de la paix israélo-palestinienne une réalité.

M. Prosor (Israël) (*parle en anglais*) : John Fitzgerald Kennedy a déclaré que le grand ennemi de la vérité était très souvent non pas le mensonge, mais le mythe – persistant, persuasif et irréaliste. C'est la troisième année que je viens à l'Assemblée faire une déclaration sur ce point de l'ordre du jour, et, une fois encore, j'éprouve un sentiment de déjà-vu en entendant une telle falsification de l'histoire. Les plus grandes légendes de la mythologie grecque ne sauraient rivaliser avec les fabulations et les mensonges qui ont été proférés au cours de ce débat.

Ce débat n'a peut-être lieu qu'une fois par an, mais les préjugés contre Israël affectent le système des Nations Unies tout au long de l'année. En 2012, l'Assemblée a trouvé le temps d'adopter 22 résolutions condamnant Israël, contre seulement quatre pointant du doigt d'autres nations. Les pires responsables de violations des droits de l'homme ne reçoivent qu'une fraction des condamnations reçues par Israël, la seule démocratie du Moyen-Orient. Ces actes irresponsables ont des conséquences irréversibles. Les États qui approuvent chaque année les résolutions anti-israéliennes donnent aux Palestiniens une fausse image de la réalité et nourrissent leur culture de la victimisation.

Cela ne fait qu'un an que l'Assemblée a voté pour modifier le statut de la délégation palestinienne à l'ONU. Je pose la question suivante à tous ceux qui ont voté pour la résolution en novembre dernier (résolution 67/19) : qu'est-ce qui a changé exactement? La résolution a-t-elle donné le contrôle de Gaza à l'Autorité palestinienne? Absolument pas. Gaza constitue 40 % du territoire que le Président Abbas prétend représenter, or il n'a pas mis les pieds dans la zone en six ans. Il me semble que l'Autorité palestinienne assure davantage de contrôle sur certains organes de l'ONU qu'elle ne le fait sur la bande de Gaza. Depuis 2007, la bande de Gaza est

entre les mains du Hamas, une organisation terroriste qui fait pleuvoir des missiles sur les civils israéliens.

La résolution adoptée l'an dernier a-t-elle incité l'Autorité palestinienne à organiser enfin des élections? Pas du tout. Peut-être quelqu'un dans l'Assemblée devrait-il rappeler à l'Autorité palestinienne que son mandat a expiré en 2009, et qu'une seule élection n'accorde pas un pouvoir éternel. Dans le même temps, je me demande où sont tous les pays qui prétendent défendre les valeurs démocratiques. Ils sont prompts à porter un jugement sur Israël, mais deviennent étrangement silencieux lorsque les Palestiniens oublient de se rendre aux urnes.

La résolution adoptée l'an dernier a-t-elle encouragé l'Autorité palestinienne à préparer son peuple à la paix? Pas le moins du monde. Plutôt que d'enseigner à ses enfants la tolérance et la reconnaissance mutuelle, la direction palestinienne continue de promouvoir une culture de l'incitation. *Palestinian Media Watch* publiera bientôt un rapport recensant des centaines d'exemples de provocation de la part des Palestiniens depuis que les pourparlers de paix ont commencé. J'en veux pour preuve le fait de baptiser les équipes de football en l'honneur de terroristes responsables de certaines des attaques les plus meurtrières contre des Israéliens. Au lieu d'apprendre aux enfants à marquer des buts, l'objectif des dirigeants palestiniens est de glorifier les meurtriers.

Israël a récemment pris la décision difficile de libérer 26 personnes condamnées pour meurtre dans le cadre de son engagement à faire progresser les pourparlers de paix. Peu de temps après, l'Autorité palestinienne a annoncé que chacun de ces 26 terroristes recevraient une somme de 50 000 dollars, et certains d'entre eux gagneront autant que des ministres palestiniens. La devise du plan de retraite de l'Autorité palestinienne semble être « plus vous en tuez, plus nous vous payons ».

Tandis que l'Autorité palestinienne chante les louanges des meurtriers, la communauté internationale se retrouve à chanter faux et devient mystérieusement aphone. Je me demande comment les contribuables londoniens ou luxembourgeois réagiraient s'ils apprenaient que leurs impôts ont été utilisés pour récompenser des meurtriers. La direction palestinienne doit encore tirer un important enseignement. Elle ne peut pas maltraiter autrui et se faire passer pour la victime. Elle ne peut pas protester contre la dénégation de son histoire tout en niant l'histoire de la nation juive.

À Gaza, le Hamas empoisonne les cœurs et les esprits de la prochaine génération. Il a récemment publié à l'intention de 50 000 lycéens un manuel qui, page après page, nie le lien historique du judaïsme à la terre d'Israël et qualifie le sionisme de racisme. Les manuels ont pour vocation d'éduquer, mais le Hamas les utilise à des fins de provocation, d'endoctrinement et de surenchère.

Ce ne sont là que les exemples les plus récents d'actes d'incitation ciblant la prochaine génération. Le terrorisme ne commence pas avec une attaque contre un bus ou une pizzeria. Il commence dans les écoles, les mosquées et les centres aérés, où l'on inculque aux enfants palestiniens les préjugés au lieu de la paix, la terreur au lieu de la tolérance, et le martyr au lieu de la compréhension mutuelle.

Cette politique d'incitation a des conséquences mortelles. Le nombre d'attaques terroristes palestiniennes perpétrées contre Israël a doublé entre 2011 et 2012. Cette année, il y a déjà eu 1 163 attentats terroristes et des dizaines de tentatives d'enlèvement visant des Israéliens. Il y a tout juste une semaine, Eden Atias, un soldat israélien de 19 ans, a été poignardé à mort alors qu'il dormait dans un autobus. Eden est la dernière victime en date de l'escalade des attentats terroristes contre les Israéliens. En septembre, Tomer Hazan a été assassiné à l'âge de 20 ans, deux soldats ont été blessés lors d'une attaque près de Naplouse et une fillette de 9 ans a été poignardée alors qu'elle jouait dans son jardin. En octobre, quatre civils israéliens ont été blessés dans une attaque à l'arme blanche, et Sraya Ofer a été brutalement battu à mort devant sa maison dans la vallée du Jourdain.

Tous ceux qui prétendent œuvrer en faveur de la paix doivent rappeler aux Palestiniens que cela ne souffre aucun raccourci. La paix ne sera pas obtenue en changeant une plaque aux Nations Unies, en prenant des mesures unilatérales ou en adoptant une série de résolutions anti-israéliennes, et elle ne sera pas obtenue à Manhattan mais bien au Moyen-Orient. Tant que les responsables palestiniens préfèrent le symbolisme au pragmatisme, il sera difficile d'obtenir la paix.

Dans quelques jours, le 29 novembre, l'ONU célébrera la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Je voudrais prendre un moment pour rappeler à l'Assemblée ce qui s'est réellement passé ce jour-là, en 1947. L'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II), baptisée plan de partage, qui prévoit l'établissement d'un État juif et d'un État arabe. Les

Juifs ont accepté à cette occasion d'énormes compromis et ont renoncé à des rêves que le peuple juif nourrissait depuis des générations. Mais ils ont accueilli le plan favorablement et proclamé dans la joie un nouvel État dans leur patrie ancestrale. Chaïm Weizmann, qui allait devenir par la suite le premier Président de l'État d'Israël, a fait à cette occasion cette déclaration :

« Le profond désir de notre peuple est de nouer des relations empreintes d'harmonie et de respect mutuel avec ses amis arabes [et] avec les États arabes voisins. »

Plutôt qu'accepter le plan de partage, cinq nations arabes autour d'Israël ont déclaré la guerre à l'État juif à peine créé. Leurs intentions ont été explicitées par Azzam Pasha, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, qui a déclaré,

« [C]ette guerre sera une guerre d'extermination et un massacre grandiose, dont on parlera comme on parle des massacres des Mongols et des croisades. »

Les Arabes ne se sont pas contentés de rejeter l'offre d'un État palestinien que leur avait faite l'ONU, ils ont déclaré ensuite la guerre à l'État juif. Depuis qu'ils ont perdu cette guerre, ils ont perpétué le problème des réfugiés palestiniens mais ont encore l'audace d'exiger des preuves de solidarité. Broadway n'est peut-être pas très loin, mais le vrai théâtre, à New York, c'est à l'ONU qu'il se joue. Dans cette salle, les nations arabes mettent les réfugiés palestiniens sur le devant de la scène, mais chez eux, au Moyen-Orient, ils les abandonnent en coulisses. Depuis 1948, les États arabes ont refusé d'accepter les réfugiés palestiniens dans leur société, les ont confinés dans des camps de réfugiés, et ont adopté des lois discriminatoires.

La résolution 181 (II) évoque la création d'un « État juif » pas moins de 25 fois. Pourtant, 66 ans plus tard, quelqu'un peut-il dire avoir entendu les dirigeants palestiniens prononcer les mots « État juif »? Bien sûr que non. Les responsables palestiniens veulent un État palestinien indépendant, mais ils insistent sur le retour du peuple palestinien dans l'État juif. C'est là un euphémisme qui signifie la destruction de l'État d'Israël et c'est l'obstacle à la paix le plus important. Nombreux sont ceux qui dans cette salle sont convaincus que les colonies de peuplement sont à la racine du conflit israélo-palestinien. Or, du temps où Israël a obtenu son indépendance, en 1948, et jusqu'en 1967, la Cisjordanie était aux mains des Jordaniens et Gaza

aux mains des Égyptiens. Durant tout ce temps, il n'y a pas eu une seule colonie de peuplement, ce qui n'a pas empêché les Palestiniens de vouloir notre destruction. Aujourd'hui, seule 2 % de la population israélienne vit dans des colonies, mais c'est sur ces 2 % que l'on fait reposer 100 % des problèmes. Mathématiquement, il y a une erreur.

Israël est la patrie ancestrale du peuple juif. C'est le lieu de naissance d'Abraham, d'Isaac et de Jacob; c'est la terre vers laquelle Moïse et Josué ont conduit le peuple juif et sur laquelle le roi Salomon a construit le Premier Temple. Israël est le lieu que la Bible évoque lorsqu'elle nous présente David, qui fut couronné roi et posa les fondations de son palais à Jérusalem, capitale éternelle du peuple juif. Je veux parler du roi David de Judée, pas du roi David de Cisjordanie, et encore moins du roi David de ce que beaucoup appellent les territoires palestiniens occupés. Mais personne ne peut imposer une occupation sur son propre sol. Et depuis des milliers d'années, Jérusalem est la capitale du peuple juif. Il y a 3000 ans, mes ancêtres parcouraient les mêmes rues que mes enfants aujourd'hui, parlaient la même langue que moi aujourd'hui et priaient au mont du Temple, comme des millions de Juifs aujourd'hui.

Pourtant, toutes ces vérités historiques sont balayées. Tout ce que nous entendons désormais à l'Assemblée sont de grandes tirades, de la rhétorique et des résolutions biaisées. Point n'est besoin d'être voyant pour prédire les dispositions de ces résolutions. Après tout, les mêmes phrases sont copiées-collées chaque année, et la majorité du texte date d'il y a 50 ans. Et pourtant, nombreux sont les pays qui n'ont aucun problème à se lever pour seriner la même propagande. Cela me rappelle les paroles que l'on attribue parfois au Président John Kennedy, selon lesquelles, pour peu qu'elle soit répétée suffisamment souvent, toute propagande, si peu plausible soit-elle, finit par être considérée comme la vérité.

Les projets de résolution sur lesquels nous devons voter aujourd'hui (A/68/L.12, A/68/L.13, A/68/L.14 et A/68/L.15) n'ont aucun rapport avec la réalité sur le terrain. La semaine dernière encore, l'ONU a adopté neuf résolutions condamnant Israël. L'une d'entre elles condamnait le traitement du peuple syrien par Israël. Le traitement du peuple syrien par Israël? Il est inconcevable que, alors même que les hôpitaux israéliens soignent les Syriens qui ont échappé au massacre perpétré par Assad, l'ONU dénonce le traitement du peuple syrien par Israël. Comme si cela ne suffisait pas, l'Assemblée

générale se prononcera bientôt sur un autre projet de résolution appelant Israël à restituer les hauteurs du Golan et ses résidents à la Syrie. Il est totalement absurde que l'ONU exige de soumettre encore plus de civils à la brutalité d'Assad.

À l'ONU, d'innombrables résolutions diabolisent Israël et veulent supprimer sa légitimité. Pourquoi n'entends-je jamais qui que ce soit évoquer toutes les bonnes œuvres d'Israël en faveur des Palestiniens? Alors que les Palestiniens s'affairent à condamner Israël à l'ONU, Israël s'affaire à soutenir l'économie de la Palestine et à développer son infrastructure. Aujourd'hui, plus de 100 000 Palestiniens gagnent leur vie en Israël, et génèrent ainsi plus de 10 % du produit intérieur brut palestinien. Israël a également commencé la construction de quatre sous-stations électriques et fournit plus de 5 milliards de litres d'eau potable chaque année. Les Palestiniens bénéficient de services de santé de première qualité dans les hôpitaux du pays. Au seul premier semestre de cette année, plus de 94 000 Palestiniens ont été soignés dans les hôpitaux israéliens. Et nous continuons de donner, alors même que notre bonne volonté est exploitée à dessein. Pendant que les Forces de défense israéliennes découvrent un tunnel de la terreur après l'autre, les biens de consommation continuent d'affluer vers Gaza sans interruption. Chaque jour, l'État d'Israël achemine 400 camions de marchandises au peuple palestinien, par le terminal de Keren Shalom.

À une époque de supercherie universelle, dire la vérité est un acte révolutionnaire, comme l'a observé George Orwell. La vérité est qu'Israël ne fait pas que parler de la paix; il apporte chaque jour la preuve de son engagement en ce sens. La paix est une valeur clef de la société israélienne et elle est l'objectif du peuple israélien et de tous les responsables israéliens depuis que l'État a été rétabli il y a 65 ans. Nous ne nous laisserons pas dissuader d'atteindre cet objectif. Israël a toujours tendu la main à la paix, et il continuera de le faire, pour nos enfants et nos petits-enfants. À chaque fois que nous nous sommes trouvés face à un dirigeant arabe qui voulait la paix, nous avons fait la paix. Ce fut le cas avec l'Égypte et avec la Jordanie. Nous sommes déterminés à négocier avec nos voisins palestiniens pour que nos deux peuples puissent vivre côte à côte dans la paix, la dignité et la liberté.

Je demande à mes collègues présents aujourd'hui dans cette salle de ne pas se laisser distraire par des efforts unilatéraux et des résolutions partiales.

Nous demandons aux Palestiniens d'assumer leurs responsabilités et leur rappelons qu'un travail acharné et des négociations directes sont la seule façon de parvenir à un accord de paix. En travaillant ensemble, ici même, dans cette salle, nous pouvons tous accomplir quelque chose d'historique en faisant la paix. En œuvrant ensemble, nous pouvons construire un avenir meilleur, un avenir où nos peuples pourront vivre dans la sécurité, sans violence, où l'horizon sera riche de perspectives et où nos enfants pourront vivre ensemble dans la paix.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur, aujourd'hui, de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom du Mouvement des pays non alignés sur le point 36 de l'ordre du jour, intitulé « Question de Palestine ».

Cet important débat coïncide avec la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. En ce jour, la communauté internationale réaffirme son appui continu et indéfectible au peuple palestinien et sa solidarité avec ce peuple qui souffre depuis si longtemps dans sa lutte nationale pour parvenir à l'indépendance de son État, à la paix et à la justice. Le Mouvement des non-alignés rend hommage au vaillant peuple palestinien dans la poursuite de ses aspirations nationales légitimes, qui lui sont depuis trop longtemps injustement niées.

Après l'adoption historique par l'Assemblée générale de la résolution 67/19, du 29 novembre 2012, qui a accordé à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, Israël, Puissance occupante, a délibérément intensifié ses activités illégales de colonisation, sans compter ses nombreuses autres pratiques illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. La situation continue d'être extrêmement préoccupante dans la vallée du Jourdain – où des milliers de Palestiniens, notamment des centaines de familles de Bédouins, ont été déplacés et des milliers d'autres vivent dans la crainte de l'être par la force en raison de la politique de colonisation illégale d'Israël – ainsi que dans Jérusalem-Est occupée et aux alentours, où la puissance occupante continue de prendre des mesures en vue du transfert ou du dépeuplement silencieux de cette partie de la ville pour y implanter une majorité juive. À cet égard, le Mouvement des non-alignés appelle à la cessation de toutes les activités de colonisation israéliennes, notamment la construction du mur, la démolition de logements, les expulsions de résidents palestiniens, les fouilles, notamment près du Haram

al-Charif, et la fermeture des institutions palestiniennes de la ville.

Nous condamnons la détention et l'emprisonnement par Israël de milliers de Palestiniens, dont des femmes et des enfants, qui sont soumis à des conditions de captivité déplorables et à toutes formes de mauvais traitements. Nous condamnons également les actes de violence, d'intimidation et de provocation commis par des colons israéliens extrémistes contre les civils palestiniens et leurs biens, notamment des logements, des terres agricoles et les lieux de culte musulmans et chrétiens. De tels actes alimentent les tensions religieuses qui risquent de déstabiliser davantage encore la région. Il faut mettre fin à ces pratiques de la puissance occupante, qui porte la responsabilité de toutes les activités de colonisation illégales dans le territoire palestinien occupé et de tous ses crimes.

Israël, Puissance occupante, poursuit la construction illégale de colonies de peuplement et de voies de passage réservées aux seuls Israéliens reliant les colonies de peuplement, la confiscation de vastes surfaces de terres et le transfert de colons israéliens vers le territoire palestinien occupé dans le cadre de ses plans flagrants de colonisation et, de fait, d'annexion croissante de la terre palestinienne, même au milieu d'un processus de paix. Le Mouvement des non-alignés condamne fermement la politique et les pratiques de colonisation illégales. Nous soulignons que toutes ces tentatives illégales de modifier la composition démographique, le caractère et le statut du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, sont toutes nulles et non avenues et, par conséquent, n'ont aucune validité. À cet égard, le Mouvement appelle à une action urgente et à des mesures concrètes de la part de la communauté internationale, notamment du Conseil de sécurité, afin de contraindre la puissance occupante à cesser complètement ses campagnes de colonisation illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de s'acquitter de toutes ses obligations en vertu du droit international, notamment de la quatrième Convention de Genève, des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice (A/ES-10/273), ainsi que de ses obligations découlant de la feuille de route établie à cet égard.

Le blocus maritime, aérien et terrestre de Gaza imposé par Israël, Puissance occupante, est entré dans sa septième année en juin dernier, augmentant la pauvreté

et le désespoir de plus d'1,7 million de Palestiniens vivant sur ce territoire. L'impact dévastateur du blocus illégal et les répercussions de ce traumatisme, la destruction et le déplacement imposés par l'agression militaire israélienne, notamment en 2008, 2009 et 2012, continuent d'avoir une incidence négative sur les droits de l'homme et de désorganiser tous les aspects de la vie quotidienne. Le blocus constitue une sanction collective contre toute la population civile palestinienne de Gaza, ce qui constitue une grave violation du droit humanitaire international, notamment de la quatrième Convention de Genève. À cet égard, le Mouvement appelle Israël, Puissance occupante, à mettre fin rapidement et sans conditions à son blocus illégal de la bande de Gaza et à ouvrir l'ensemble des points de passage pour permettre la circulation régulière des personnes et des biens, conformément à ses obligations en vertu du droit international, de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité et de toutes les autres résolutions pertinentes de l'ONU.

Israël a continué de procéder à l'arrestation et à l'emprisonnement arbitraires et abusifs de milliers de civils palestiniens, parfois des enfants de 12 ans, qui sont soumis, entre autres, à des interrogatoires forcés, à des coups violents, à un harcèlement psychologique, à des humiliations, à un manque d'hygiène, à l'isolement, à la torture, au refus d'accéder aux soins médicaux, à l'éducation, aux visites familiales et à la négligence médicale conduisant à la mort. Le Mouvement est convaincu, comme il est dit dans la Déclaration sur les prisonniers politiques palestiniens élaborée à la réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des non-alignés, tenue à Téhéran, en août 2012, que les prisonniers palestiniens doivent être immédiatement libérés et que leur situation doit être examinée par la communauté internationale, notamment par le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme.

Le Mouvement des non-alignés exprime sa profonde préoccupation concernant l'absence de progrès dans le processus de paix du Moyen-Orient et regrette le fait que, même si les négociations de paix ont repris, le pessimisme prenne le pas sur l'espoir car, chaque jour, nous constatons qu'Israël, Puissance occupante, est plus soucieuse de maintenir son contrôle sur la terre palestinienne que de rechercher une paix juste. Pour atteindre son objectif, la puissance occupante s'appuie principalement sur ses activités de colonisation perpétrées en violation flagrante du droit international humanitaire et qui viennent s'ajouter à d'autres pratiques illégales visant à isoler, séparer et soumettre le peuple

palestinien. Il s'agit là de violations flagrantes des droits de l'homme et de sanctions collectives.

À cet égard, nous soulignons la nécessité d'intensifier et de coordonner les efforts de la communauté internationale pour contraindre Israël, Puissance occupante, à mettre un terme à sa politique illégale et à s'engager véritablement dans le processus de paix sur la base des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et du mandat convenu. La communauté internationale doit agir pour éviter l'échec total du processus de paix après tant d'années d'efforts. Elle doit soutenir ce processus ancré dans le droit international, les résolutions de l'Organisation et le consensus international sur la solution de deux États, fondée sur les frontières d'avant 1967 et sur une solution juste et globale du sort des réfugiés palestiniens sur la base de la résolution 194 (III).

Le Mouvement se félicite de tous les efforts et initiatives visant à garantir le droit à la justice du peuple palestinien et souligne l'importance de l'admission de l'État de Palestine en qualité d'État non membre observateur par l'Assemblée générale, le 29 novembre 2012, tout comme de son admission en qualité d'État Membre par la Conférence générale de l'UNESCO. Selon nous, cet événement doit être interprété comme un vote de confiance et l'affirmation que la Palestine répond aux critères de la Charte des Nations Unies. Nous sommes optimistes et pensons que l'octroi par l'Assemblée générale du statut d'État non membre observateur permettra d'accélérer le processus au sein du Conseil de sécurité concernant la demande d'adhésion de ce pays à l'Organisation des Nations Unies en qualité de Membre à part entière.

Pour terminer, le Mouvement réaffirme son attachement indéfectible à une solution juste et globale du conflit arabo-israélien, avec la question de Palestine qui est au cœur de ce conflit, et à la restauration immédiate du droit inaliénable du peuple palestinien à exercer son autodétermination et sa souveraineté dans un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale.

M. Khiari (Tunisie) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un grand plaisir de prendre la parole au nom du Groupe des États arabes dans le cadre du débat sur le point 36 de l'ordre du jour concernant la question de Palestine, qui coïncide avec la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. C'est une importante occasion pour la communauté internationale de réaffirmer sa solidarité

avec le peuple frère palestinien et son appui dans sa longue lutte pour concrétiser ses aspirations légitimes à l'autodétermination, à vivre dans la dignité, dans la paix et la stabilité et à édifier son État indépendant.

Je remercie l'Ambassadeur Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de son intervention et de sa présentation de plusieurs projets de résolution sur la Palestine. Nous remercions également l'Ambassadeur de Malte pour sa présentation du rapport du Comité (A/68/35). De même, nous remercions le Secrétaire général Ban Ki-moon pour son rapport sur le règlement pacifique de la question de Palestine (A/68/363).

L'adoption de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale, l'année dernière à la même époque, qui a octroyé à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, a été un très important jalon dans l'histoire du peuple palestinien. Adoptée par une majorité écrasante, la résolution exprime le large appui de la communauté internationale à l'établissement d'un État de Palestine indépendant dans le contexte de la solution de deux États. Il reflète également la ferme conviction de nombreux secteurs de la communauté internationale selon lesquels il n'existe pas d'autre solution pour parvenir à la paix et à la stabilité, conformément aux cadres internationaux pertinents, afin d'ouvrir de nouvelles perspectives pour tous les peuples de la région.

La communauté internationale était optimiste lorsque des négociations directes ont repris entre les parties israélienne et palestinienne sous les auspices de l'ONU. Elle a exprimé son plein appui et son encouragement pour les mesures prises, qui nécessitent des efforts constants afin de ne pas gâcher cette occasion, en raison notamment de la situation actuelle au Moyen-Orient. De nouveaux revers et déceptions ne peuvent plus être tolérés. Les membres de la Ligue arabe ont été parmi les premiers à appuyer ces efforts. La Ligue arabe espère qu'ils aboutiront à une solution globale et durable à la question de la Palestine qui permettra au peuple palestinien de regagner ses droits, de rendre possible l'établissement d'un État indépendant dans les frontières de juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, et de mener à la coexistence pacifique et sûre de toutes les parties de la région.

Malheureusement, ce n'est pas ce que nous constatons sur le terrain aujourd'hui pour ce qui est des pratiques d'Israël et des déclarations provocatrices d'un certain nombre de ses responsables. Cela va à l'encontre

de l'approche sérieuse nécessaire pour parvenir à une paix souhaitée, et menace les négociations en cours et la perspective d'une solution entre les deux côtés.

Les colonies israéliennes sont illégales et en violation flagrante des règles de l'état de droit régissant le statut juridique des territoires sous occupation étrangère. Elles ont également pour objectif de modifier le caractère des territoires occupés. Cela implique la menace de partition des territoires palestiniens et leur morcellement mettant en péril les perspectives de l'établissement de l'État palestinien. Dans ce contexte, le Groupe des États arabes appelle à la fin des activités de colonisation, qui sont une violation flagrante des normes du droit international, et à l'adhésion aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la légitimité internationale et le mandat du processus de paix.

Nous continuons de condamner les actes d'agression commis par les autorités d'occupation et par des colons israéliens contre les Palestiniens, la confiscation de leur terre, la démolition de leurs maisons et la violation de leurs droits les plus fondamentaux, notamment ceux des prisonniers et réfugiés. Ces pratiques sont, de l'avis de larges secteurs de la communauté internationale, une violation de la légitimité internationale et un défi flagrant aux principes des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Le Groupe des États arabes condamne également les actes d'agression répétés commis par les autorités d'occupation et des colons israéliens contre Al Qods Al Charif et ses sites culturels chrétiens et islamiques. Israël cherche à modifier son caractère géographique et démographique, outre qu'il désacralise les lieux de culte islamiques et chrétiens – notamment la mosquée d'Al-Aqsa – et maltraite leurs visiteurs.

Le Groupe appelle au retrait total de l'étouffant blocus israélien imposé sur Gaza depuis 2007. Nous devons mettre fin aux graves et tragiques répercussions économiques pour la population palestinienne, notamment les femmes et les enfants, qui en découlent et qui la privent des possibilités les plus rudimentaires de gagner une vie décente.

Le Groupe des États arabes confirme le contenu de la déclaration publiée à l'issue de la réunion du Comité ministériel arabe pour l'Initiative de paix arabe, tenue la semaine dernière au Koweït. Le Comité a renouvelé

« son appui à la reprise des négociations, tout en mettant en garde contre les conséquences

des actes d'agression et des pratiques d'Israël, notamment sa politique de colonisation, qui risquent de faire échouer les négociations en cours. Le Comité demande à l'Organisation des Nations Unies et aux autres membres du Quatuor de contraindre le Gouvernement israélien à cesser toutes ses politiques et pratiques destructrices, qui sont préjudiciables aux négociations et au processus de paix ».

Le Groupe des États arabes souligne que le Comité a réitéré qu'il était

« attaché aux principes, contenu et mandat de l'Initiative de paix arabe pour parvenir à une paix juste dans la région, fondée sur le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU afin de mettre un terme à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et d'établir un État palestinien indépendant dans les frontières de juin 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale, réglant ainsi toutes les questions de statut final, y compris en ce qui concerne les frontières, la sécurité, Jérusalem, les réfugiés, l'eau et la libération des prisonniers et détenus palestiniens ».

Enfin, je ne peux que réaffirmer la détermination du Groupe des États arabes à parvenir à une solution juste, durable et globale du conflit arabo-israélien sur tous les points, en tête desquels se trouve la question de Palestine. Le Groupe réaffirme qu'il est nécessaire de restaurer les droits légitimes et inaltérables du peuple palestinien à l'auto-détermination, dans un État indépendant, souverain dans les frontières d'avant juin 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vrailas (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; le Liechtenstein, pays de la Zone européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova, s'associent à cette intervention.

L'Union européenne a de longue date indiqué que les changements historiques en cours au Moyen-Orient nécessitaient d'autant plus de faire avancer le processus

de paix au Moyen-Orient. Aujourd'hui, nous restons convaincus que le temps est venu de voir se concrétiser les aspirations des Palestiniens à un État et à la souveraineté et celles d'Israël à la sécurité à travers une paix négociée et globale fondée sur la solution prévoyant deux États et mettant ainsi fin à toutes revendications. C'est pourquoi l'Union européenne a salué chaleureusement la reprise de négociations directes entre les parties et s'est félicitée de l'attitude courageuse dont ont fait preuve le Président Abbas et le Premier Ministre Nétanyahou. Nous nous sommes également félicités du rôle fondamental joué par les États-Unis, du dévouement du Secrétaire d'État, M. John Kerry, et de l'appui important apporté par la Ligue des États arabes.

Nous avons de même souligné le fait que la reprise des négociations conduirait à des progrès tangibles et opportuns. Ce point est particulièrement pertinent aujourd'hui. Les deux parties doivent rester engagées en faveur du processus de négociation et s'abstenir de toute action qui pourrait saper les chances de paix. Nous appelons les deux dirigeants à continuer de montrer cette attitude courageuse nécessaire pour surmonter les défis à venir et à prendre les décisions difficiles mais indispensables pour atteindre l'accord complet dans le délai convenu de neuf mois.

L'Union européenne continuera d'appuyer le processus et est déterminée à en assurer le succès. Au fil des négociations, nous entendons donner une forme plus concrète à notre appui, conformément à ce qui a été convenu par les parties. Nous continuerons de contribuer, avec d'autres parties régionales et internationale, y compris au sein du Quatuor, à une solution négociée sur l'ensemble des questions relatives au statut final, notamment Jérusalem, les frontières, l'eau et les réfugiés. Ce faisant, nous continuerons de nous inspirer de nos positions claires concernant les paramètres, principes et questions, notamment ceux exprimés dans les conclusions du Conseil des affaires étrangères de décembre 2009, décembre 2010, mai 2011, juillet 2011, mai 2012, décembre 2012 et juillet 2013, que je voudrais réaffirmer à cette occasion.

L'Union européenne déplore les récentes décisions israéliennes d'étendre ses colonies dans Jérusalem-Est et en Cisjordanie. Notre position est claire : l'implantation de colonies, le mur de séparation construit sur une terre occupée, la démolition de maisons et les évictions sont illégaux au regard du droit international. Ces activités représentent un obstacle à la paix et menacent de rendre la solution de deux États impossible. L'Union

européenne rappelle qu'elle ne reconnaîtra aucune modification des frontières d'avant 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties. Toutes les activités de colonisation, y compris à Jérusalem-Est, doivent cesser immédiatement. Les nouveaux programmes de construction doivent être abandonnés. Tous les avant-postes érigés depuis mars 2001 doivent être démantelés. Il faut trouver, au moyen de négociations, une solution pour résoudre le statut de Jérusalem en tant que future capitale de deux États

L'Union européenne trouve également gravement préoccupantes les importantes restrictions imposées à l'Autorité palestinienne en matière de promotion du développement économique des collectivités palestiniennes dans la zone C et leurs conditions de vie de plus en plus dégradées. L'Union européenne et ses États membres sont particulièrement préoccupés par les démolitions collectives intervenues au cours des récents mois, débouchant souvent sur le déplacement de Palestiniens, y compris des communautés bédouines. Nous sommes convaincus que les Palestiniens doivent avoir accès à régime d'aménagement du territoire et de zonage équitable afin qu'ils ne construisent pas sans permis israélien, pour éviter des démolitions. Nous appelons également de nouveau Israël à travailler de concert avec l'Autorité palestinienne pour permettre un accès plus facile à la zone C et le contrôle de cette zone par l'Autorité palestinienne. Les développements sociaux et économiques dans la zone C sont particulièrement importants pour la viabilité d'un futur État palestinien, étant donné que cette zone représente sa principale réserve de terres.

L'Union européenne reste le plus grand donateur de l'Autorité palestinienne et a constamment encouragé et appuyé le processus d'édification d'un État palestinien. Toutefois, nous sommes particulièrement préoccupés par la lenteur du développement économique dans le territoire palestinien et par la difficile situation que cette lenteur entraîne. Nous continuerons à jouer notre rôle. En même temps, nous demandons aux autres donateurs, notamment à tous ceux de la région, d'accroître leur appui financier à l'Autorité palestinienne.

L'Union européenne a suivi avec une grande inquiétude les hostilités qui ont frappé la bande de Gaza et Israël en novembre 2012, et a regretté la perte de vies civiles des deux côtés. Nous renouvelons notre condamnation dans les termes les plus fermes de toute violence prenant délibérément pour cible des civils.

Nous avons salué le cessez-le-feu qui a mis fin à ces hostilités, et nous exhortons les parties à respecter pleinement ses dispositions.

Parallèlement, nous devons reconnaître et souligner que la situation actuelle à Gaza n'est pas viable et qu'il en sera ainsi aussi longtemps qu'elle restera politiquement et économiquement séparée de la Cisjordanie. Reconnaisant pleinement les préoccupations légitimes d'Israël à l'égard de sa sécurité, notamment pour ce qui est des menaces vitales dans la région, et reconnaissant avec satisfaction certaines mesures positives prises récemment par Israël concernant l'ouverture de points de passage pour les produits commerciaux, l'Union européenne continue d'appeler à l'ouverture immédiate, durable et sans conditions des points de passage pour l'aide humanitaire, les biens commerciaux et les personnes en direction et en provenance de la bande de Gaza. À cette fin, l'Union européenne appelle à la pleine mise en œuvre de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, au plein respect du droit international humanitaire et à la pleine mise en œuvre de l'Accord réglant les déplacements et le passage, de 2005.

L'Union européenne continue également à appeler à la réconciliation intra-palestinienne derrière le Président Abbas conformément aux principes établis dans sa déclaration du 4 mai 2011, en tant qu'élément important pour l'unité d'un futur État palestinien et pour parvenir à la solution de deux États.

M. Beck (Iles Salomon), Vice-Président, assume la présidence.

Pour terminer, l'Union européenne réaffirme son engagement en faveur de la solution de deux États. Nous avons devant nous une occasion historique de parvenir à un accord et de mettre un terme à ce conflit. Nous sommes convaincus qu'un tel accord permettrait d'accroître la coopération entre l'Union européenne et tous les pays de la région, ce qui contribuerait à la perspective d'instaurer une ère nouvelle de paix, de sécurité et de prospérité.

M. Alotaibi (Koweït) (parle en arabe) : Pour commencer, nous souhaitons nous associer à l'intervention faite par le représentant de la Tunisie au nom du Groupe des États arabes et à l'intervention faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des non-alignés.

Le débat de l'Assemblée générale consacré à cette importante question coïncide avec la célébration

de la Journée de solidarité avec le peuple palestinien et le premier anniversaire de l'adoption de la résolution 67/19 sur l'admission de la Palestine en qualité d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce contexte, nous exprimons nos remerciements et nos félicitations au Secrétaire général et aux différentes entités de l'ONU, notamment au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et au Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

Nous appuyons tous les efforts régionaux et internationaux pour parvenir à une solution définitive, notamment les négociations en cours entre les parties palestinienne et israélienne pour trouver une solution à toutes les questions relatives au statut définitif, y compris les frontières, les colonies de peuplement, l'eau, Jérusalem, les réfugiés et la sécurité. Nous félicitons les États-Unis d'avoir facilité la reprise des négociations. Néanmoins, les pratiques israéliennes peuvent saper les possibilités de parvenir à une solution définitive. Israël continue de construire de nouveaux logements et d'étendre les colonies existantes au mépris total de ses obligations internationales et des appels de la communauté internationale à mettre un terme à ces pratiques illégales, qui vont à l'encontre de la quatrième Convention de Genève de 1949. Le Gouvernement israélien continue également de confisquer des terres et de restreindre le mouvement des personnes et des biens en divisant les territoires palestiniens. Le blocus économique imposé par Israël sur Gaza est entré dans sa septième année, ce qui exacerbe les souffrances du peuple palestinien. Le fait que des milliers de citoyens palestiniens, notamment des femmes et des enfants, soient toujours détenus dans des prisons israéliennes est contraire au droit international et au droit international humanitaire. C'est également une importante source de tension dans la région.

Nous demandons à la communauté internationale de faire pression sur Israël pour qu'il mette fin, sans conditions, à ses pratiques agressives et à son blocus illégal sur Gaza, qu'il ouvre tous les points de passage et cesse toutes les activités illégales d'implantation de colonies dans les territoires occupés. Nous exhortons Israël à mettre fin à ses attaques répétées contre la mosquée Al-Aqsa et à ses tentatives de modifier le caractère géographique et démographique de Jérusalem et de respecter les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1860 (2009) du Conseil de

sécurité, qui demandent le retrait d'Israël des tous les territoires occupés en 1967.

Dans ce contexte, nous demandons la libération immédiate de tous les Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes, plus particulièrement les malades et les enfants, ainsi que ceux détenus avant l'Accord d'Oslo. Nous appelons la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il assure un traitement équitable aux prisonniers palestiniens conformément au droit international, à la quatrième Convention de Genève et au droit international humanitaire, en tant que première mesure vers leur libération.

Nous appelons Israël à mettre en œuvre la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité qui appelle Israël à se retirer du Golan syrien occupé sur les frontières d'avant juin 1967.

Nous appuyons également le pays frère du Liban dans ses efforts pour protéger sa sécurité et préserver son intégrité territoriale. Nous demandons à Israël de mettre fin à ses agressions terrestres et aériennes contre le Liban et de se retirer de tous les territoires libanais occupés, conformément à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

Pour terminer, nous soutenons l'aspiration légitime du peuple frère palestinien, un peuple vaillant. Le peuple du Koweït et ses dirigeants continueront d'accorder un appui politique, moral et financier au peuple frère de Palestine pour permettre de mettre fin à l'occupation israélienne et d'établir un État palestinien, avec Al Qods Al Charif comme capitale, conformément aux dispositions du droit international et du mandat international. Nous espérons que l'État de Palestine deviendra bientôt le cent-quatre-vingt-quatrième État Membre de l'Organisation des Nations Unies.

M. Reyes Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba se félicite du rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/68/35) et s'associe pleinement à l'intervention faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des non-alignés.

Avec le débat de ce jour nous allongeons la longue liste des débats tenus au sein de l'Organisation sur la question de Palestine sans pour autant parvenir à une solution juste qui mette fin aux crimes d'Israël contre le peuple palestinien et qui rende possible son plein exercice du droit inaliénable à l'autodétermination dans un État de Palestine totalement indépendant.

Israël, Puissance occupante, continue de défier la communauté internationale en persistant dans sa transgression des normes internationales et des traités et dans son non-respect des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien constate l'aggravation de la situation dans la région, notamment dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Cette situation résulte surtout de l'emploi excessif de la force contre la population civile palestinienne par Israël et de ses nombreuses autres politiques et pratiques illégales, telles l'expansion des colonies de peuplement israéliennes, les violations continues des droits de l'homme et les sanctions collectives qui causent d'immenses souffrances au peuple palestinien.

Le 29 novembre 2012, l'Assemblée générale a adopté à la majorité écrasante, la résolution 67/19 qui octroie à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Ce fait a conduit à l'annonce par Israël de sa volonté de construire plus de 3 000 logements supplémentaires dans les territoires occupés, y compris Jérusalem-Est, et de ne pas transférer à la Palestine les taxes et droits de douanes collectés au nom des Palestiniens.

Cuba renouvelle sa condamnation de l'expansion en cours des colonies illégales israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, ainsi que la violation continue des résolutions du Conseil de sécurité et de la quatrième Convention de Genève.

La Mission internationale indépendante d'établissement des faits chargée d'étudier les effets des colonies de peuplement israélienne sur les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui a été établie par le Conseil des droits de l'homme, conclut que la politique de colonisation compromet la réalisation de nombreux droits de l'homme du peuple palestinien et que ces violations font partie d'un schéma global caractérisé principalement par le refus du droit à l'autodétermination et par la discrimination systématique à l'égard du peuple palestinien.

Les actes d'agression de colons israéliens contre les Palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est se poursuivent. La construction illégale du mur

en Cisjordanie occupée continue, en violation de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 9 juillet 2004 (voir A-ES-10/273). Les restrictions ont causé de graves pertes à la majorité de la population qui n'a pas accès aux services médicaux, éducationnels et sociaux ou aux marchés et lieux saints de Jérusalem-Est.

Durant la période couverte par le rapport de la Mission d'établissement des faits, Israël a procédé à la démolition d'au moins 594 structures appartenant à des Palestiniens, ce qui a eu pour conséquence le déplacement d'au moins 924 personnes. Durant la période considérée, les forces israéliennes ont tué au moins 196 Palestiniens et blessé plus de 1 600 personnes dans la bande de Gaza. En outre, les forces israéliennes ont causé la mort de 20 Palestiniens et blessé plus de 4 200 personnes en Cisjordanie et à Jérusalem-Est au cours d'affrontements.

Les restrictions imposées à la circulation des personnes et des biens en provenance et en direction de la bande de Gaza continuent à détériorer les conditions de vie de 1,7 million de résidents palestiniens, notamment des femmes et des enfants.

J'ai uniquement mentionné quelques-unes des données alarmantes fournies par le récent rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui illustrent très clairement les graves violations qu'Israël continue de perpétrer contre le peuple palestinien.

Cuba renouvelle sa ferme condamnation de ces actes et de l'occupation illégale par Israël des territoires palestiniens, y compris de Jérusalem-Est. Cuba exige que la puissance occupante cesse immédiatement ses actes d'agression. La communauté internationale ne doit pas rester plus longtemps silencieuse devant l'aggravation constante de la situation et doit prendre des mesures afin que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité soient respectées.

Le Conseil de sécurité doit assumer la responsabilité qui lui incombe et doit accepter, sans plus attendre, la demande faite par l'État de Palestine en 2011 d'être reconnu comme État Membre de l'Organisation des Nations Unies. Tel est le vœu exprimé par la majorité écrasante des États Membres de l'Organisation. La passivité du Conseil de sécurité face aux crimes commis par Israël, en raison de la menace ou de l'emploi du droit de veto par l'un de ses membres permanents, est l'expression la plus claire de l'hypocrisie

de la part de ceux qui se sont fixé comme paradigmes la défense et le respect des droits de l'homme alors qu'ils critiquent et punissent les pays en développement qui ne sont pas d'accord avec leurs politiques ou ne respectent pas l'ordre politique, social ou économique qu'ils veulent imposer.

Cuba appuie l'initiative du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour que l'Assemblée générale proclame 2014 Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien afin de sensibiliser davantage le monde à la cause.

Avant de terminer, je tiens à féliciter, au nom de Cuba, la décision du Guyana et d'El Salvador d'établir des relations diplomatiques avec l'État de Palestine. De plus, Chypre, le Danemark, la Finlande, la Lituanie et la Suisse ont décidé d'octroyer aux délégations palestiniennes dans leurs pays le statut d'ambassade ou d'une entité similaire.

Il y a juste quelques jours, nous avons assisté à un moment historique à l'Assemblée générale lorsque les représentants de l'État de Palestine ont participé pour la première fois à un vote dans cet organe (voir A/68/PV.53). Cuba félicite le Gouvernement et le peuple palestiniens pour cet événement, qui marque une nouvelle étape vers ce qui devrait être l'objectif final, c'est-à-dire, la participation de l'État de Palestine en qualité de Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Cuba continuera d'appuyer le peuple palestinien dans sa lutte légitime pour la justice, la paix, la dignité et le droit à l'autodétermination. Nous renouvelons également notre souhait de voir s'instaurer la paix pour tous les peuples du Moyen-Orient.

M. Waheed (Maldives) (*parle en anglais*) : La semaine dernière, l'État de Palestine a, pour la première fois, participé à un vote à l'Assemblée générale (voir A/68/PV.53). Il s'agissait d'une mesure symbolique de la part d'une nation déterminée à devenir Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. C'était un pas, parmi tant d'autres, vers la reconnaissance. Peu importe le temps qu'il faudra et les difficultés du chemin à parcourir, la République des Maldives marchera aux côtés de ses frères et sœurs palestiniens. La vaste majorité des Membres de l'Organisation appuie la Palestine dans ce voyage. Les travaux de l'Organisation continueront d'appuyer les aspirations du peuple palestinien, comme cela s'est manifesté aujourd'hui dans l'action du Secrétaire général et du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport complet (A/68/363), établi en vertu de la résolution 67/23, et nous remercions le Comité de son rapport (A/68/35).

Vendredi prochain marquera la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Je renouvelle la solidarité de mon gouvernement et celle du peuple des Maldives avec le peuple palestinien pour obtenir son droit inaliénable à l'autodétermination. Les Maldives continueront à appuyer fermement la Palestine, et nous continuerons de condamner les graves injustices commises dans les territoires occupés. Les autorités politiques et religieuses des deux côtés doivent faire en sorte que les droits culturels et religieux de tous les peuples soient respectés de même que le droit de vivre à l'abri de la peur et des mauvais traitements.

Soixante-six années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (III), sur la partition de la Palestine. Pourtant, nous nous trouvons encore aujourd'hui dans cette salle pour exprimer nos préoccupations face aux modestes progrès qui ont été réalisés. La situation est devenue un conflit sans fin qui se déroule non seulement sur le champ de bataille, mais dans les rues de la ville et dans les maisons de victimes innocentes.

Le rapport du Secrétaire général souligne que, durant la précédente période considérée, 338 Palestiniens ont été tués, y compris 232 civils palestiniens et 8 israéliens. Ces chiffres non seulement traduisent un accroissement de la violence du conflit en cours, mais démontrent la véritable nature de ce conflit. Bien qu'il s'agisse d'une zone de guerre, ce n'est pas une guerre : c'est une occupation. Il s'agit de la privation du droit d'une nation à exister et du droit d'un peuple à être libre. Il s'agit du vol de leur droit à leur économie pour prospérer et de leur droit à l'espoir d'un avenir meilleur.

Nous n'avons pas abandonné tout espoir. Notre gouvernement s'est félicité de la reprise des pourparlers de paix israélo-palestiniens au mois d'août dernier avec la médiation active des États-Unis. À cet égard, ma délégation salue l'Initiative de paix arabe et félicite le Gouvernement égyptien, les États-Unis et l'Organisation des Nations Unies pour leur direction exemplaire. Ma délégation est pleinement d'accord avec la position de principe selon laquelle le règlement de la question de Palestine ne peut se faire qu'en mettant fin à l'occupation qui a commencé en 1967, en octroyant l'indépendance à l'État de Palestine sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme

capitale, et en parvenant à une solution juste de la question des réfugiés palestiniens sur la base de la résolution 194 (III).

Malheureusement, la triste réalité est qu'une solution de compromis est encore loin. Nous croyons à une solution de deux États, mais tous les experts nous ont dit, ici, à l'ONU, que la possibilité d'une telle solution s'est refermée. Elle s'est refermée à cause d'un embargo économique qui a pour corollaire de laisser un peuple dans la misère. Elle s'est également refermée en raison du refus d'accorder aux Palestiniens l'accès à la terre palestinienne.

Les pratiques discriminatoires de la puissance occupante ont eu des effets dévastateurs sur les plus vulnérables et ont eu de graves incidences sur les secteurs social et économique ainsi que sur les ressources naturelles de la Palestine et de son environnement. Les Accords d'Oslo de 1993 stipulaient que la zone C de la Cisjordanie devait être transférée à l'Autorité palestinienne en 1998. Cela ne s'est pas fait. La Banque mondiale a émis un rapport le mois dernier qui atteste que ce refus coûte 3,4 milliards à l'économie palestinienne.

L'occupation est l'élément qui conduit la Palestine à la pauvreté et à dépendre de l'aide étrangère. L'occupation fait de cette terre un foyer d'extrémisme. L'occupation fait également obstacle à toute mesure qui lui procurerait un petit peu de dignité, et elle perpétue un cycle d'oppression qui dure depuis des générations.

Il faut trouver un moyen d'aller de l'avant. Il doit y avoir un compromis. Malgré l'avis consultatif de la Cour internationale de justice du 9 juillet 2004 (A/ES-10/273), la puissance occupante poursuit la construction illégale du mur en Cisjordanie occupée et aux alentours de la ville de Jérusalem occupée. Le mur est prévu pour mesurer deux fois la longueur de la ligne de démarcation établie lors de l'armistice de 1949, isolant et piégeant ainsi 11 000 Palestiniens, qui dépendraient alors de la puissance occupante, qui devra les autoriser à vivre dans leurs foyers.

Les ressources en eau souterraine et de surface sont presque exclusivement contrôlées par la puissance occupante. Selon le rapport du Comité

« approximativement un million de Palestiniens vivant dans 492 collectivités en Cisjordanie consomment 60 litres d'eau au moins par personne et par jour, ou y ont accès, quantité nettement inférieure à celle de 100 litres d'eau par personne

et par jour recommandée par l'Organisation mondiale de la Santé. (...) Les colons israéliens en Cisjordanie consomment environ six fois plus d'eau que les Palestiniens »(A/68/35, par. 37).

L'expansion des colonies va à l'encontre du processus de paix et sape la base d'un futur État palestinien. Néanmoins, le Gouvernement israélien a approuvé la construction d'environ 24 000 logements dans les territoires occupés, et en a rétroactivement légalisés d'autres. En vertu du droit international, les activités d'implantation de colonies sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, sont illégales. Le Gouvernement israélien continue, pourtant, à lancer des appels d'offres pour la construction de logements qui mettront fin au développement du peuple palestinien. De plus, il refuse d'agir lorsque la construction illégale se produit sur la propriété privée de Palestiniens. La République des Maldives condamne fermement ces actes. Nous condamnons, en outre, la démolition et les évictions injustes qui ont eu lieu dans la zone C et qui ont conduit au déplacement de quelque 907 personnes, dont 458 enfants. Au nom de la tenue de négociations véritables et de la recherche d'une paix durable, il incombe à la Puissance occupante de cesser toute activité illégale dans les territoires occupés.

Les Maldives saluent les efforts faits par les Palestiniens pour faire avancer le programme d'édification de l'État malgré les graves déficits budgétaires et les restrictions imposées par la Puissance occupante. Les Maldives croient fermement en la nécessité d'un État de Palestine indépendant, libre et souverain. Nous croyons aussi qu'Israël a le droit de vivre dans la paix et la sécurité. Le problème de ces deux pays, c'est l'occupation, et c'est l'occupation qui perpétue la haine, la peur et la violence. Année après année, nous, États Membres de l'Organisation des Nations Unies, martelons cette évidence sans grand succès. Les ancêtres de ces deux nations ont bâti les pyramides en moins de temps qu'il nous aura fallu pour trouver un règlement juste et durable à la question. Plusieurs générations déjà ont connu l'oppression et la peur. Nous formons l'espoir que la génération actuelle sera la dernière, et qu'elle verra poindre la lumière au bout du tunnel.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : En cette célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je tiens à évoquer la teneur de la lettre adressée par le Président des Émirats arabes unis, S. A. le cheik Khalifa Bin Zayed

Al Nahyan, au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, dans laquelle il rappelle l'appui inébranlable du Gouvernement et du peuple des Émirats arabes unis à l'État de Palestine jusqu'à ce qu'il recouvre la totalité de ses territoires et de ses droits légitimes, y compris le droit au retour et à l'autodétermination et celui de disposer d'un État indépendant avec Jérusalem pour capitale. Je saisis aussi cette occasion pour exprimer notre reconnaissance et notre appui sans faille au Comité pour les efforts qu'il déploie en vue de promouvoir la cause palestinienne et un règlement pacifique portant sur tous les aspects de la question, conformément aux résolutions de légitimité internationale.

Ma délégation salue le fait que la délégation palestinienne ait pu, pour la première fois depuis la création de l'ONU, prendre part à un vote organisé à l'Assemblée générale pour procéder à une élection (voir A/68/PV.53). Il s'agit à nos yeux d'un événement historique et nous espérons qu'il sera suivi par la reconnaissance, par la communauté internationale, de la Palestine, État indépendant, comme Membre de plein droit de l'Organisation des Nations Unies, à l'instar de tous les autres États.

Les Émirats arabes unis appuient énergiquement tous les efforts politiques positifs menés depuis des décennies aux plans régional et international pour trouver un règlement pacifique et juste à la question palestinienne, y compris les récents efforts déployés par les États-Unis, qui ont permis la reprise il y a trois mois des négociations politiques directes entre les parties palestinienne et israélienne en vue de parvenir à un accord de paix définitif et de régler toutes les questions de fond. À cet égard, ma délégation souligne le rôle essentiel joué par les États-Unis dans la reprise des négociations. Toutefois il faut éviter à tout prix qu'on en revienne à la case départ dans le cas où celles-ci échoueraient.

Nous soulignons à cet égard que l'engagement d'Israël, Puissance occupante, à lever le blocus injuste imposé à la bande de Gaza, à libérer les milliers de détenus palestiniens et à se retirer des territoires arabes occupés est une condition *sine qua non* pour créer un environnement propice à la poursuite des négociations et à la réalisation, dans le délai imparti de neuf mois, d'un accord de paix acceptable, fondé sur la solution des deux États et le principe de la coexistence pacifique, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, à l'Initiative de paix arabe et aux principes

précédemment convenus dans le cadre du processus de paix. Les Émirats arabes unis condamnent avec force les activités de peuplement israéliennes et tient le Gouvernement israélien pour responsable de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de négociation et l'ensemble des initiatives visant un règlement juste de la question. Aujourd'hui plus que jamais, nous exhortons la communauté internationale, en particulier le Quatuor et le Conseil de sécurité, à prendre des mesures sérieuses et concrètes pour contraindre Israël à mettre rapidement fin à toutes ces activités illégales de peuplement.

La situation socioéconomique dans les territoires palestiniens occupés s'est gravement détériorée en raison, d'un côté, de la poursuite des pratiques israéliennes et, de l'autre, de la faiblesse des ressources de l'Autorité palestinienne. Nous espérons à cet égard que les donateurs vont accroître leur aide d'urgence au peuple palestinien et qu'ils s'atteleront à tenir, dans les temps, leurs promesses d'aide au développement, afin de permettre à l'Autorité palestinienne de surmonter la crise financière actuelle et d'atténuer les effets négatifs de l'occupation.

Enfin, ma délégation, qui s'est portée coauteur des quatre projets de résolution (A/68/L.12, A/68/L.13, A/68/L.14 et A/68/L.15) présentés au titre de ce point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, est convaincue qu'une paix globale et durable dans la région du Moyen-Orient est le seul choix stratégique possible pour tous les pays de la région épris de paix et de stabilité. Cette paix demeurera impossible tant qu'on ne s'attaquera pas aux causes profondes du conflit arabo-israélien, notamment à la question du retrait total d'Israël aux frontières d'avant juin 1967 et de la création d'un État palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem pour capitale.

M. Alrowaieï (Bahreïn) (*parle en arabe*) : À l'approche de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je saisis l'occasion pour réaffirmer l'appui et le soutien le Royaume de Bahreïn à ce peuple frère dans sa longue et juste lutte pour recouvrer ses droits inaliénables, au premier rang desquels le droit d'établir un État indépendant sur son territoire national, avec Jérusalem pour capitale, à l'instar des autres peuples.

Dans la perspective de la Journée internationale, S. M. le Roi Hamad bin Issa Al Khalifa a adressé une lettre au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans laquelle il demande à la communauté internationale de rester vigilante et de suivre la situation de près afin de prévenir toute action

dans les territoires palestiniens occupés susceptible d'entraver le processus de négociation; de faire cesser les activités de peuplement illégales dans les territoires palestiniens occupés, notamment à Jérusalem, et les incessantes agressions israéliennes contre les sites religieux, en particulier la mosquée Al-Aqsa; de lever le blocus injuste imposé à Gaza et de rechercher l'équité dans le processus de paix sur la terre des messages célestes, berceau de Jésus le Messie, lieu de l'ascension du prophète Mahomet et tombeau d'Abraham, ancêtre de tous les prophètes, que la paix de Dieu soit sur eux. Sa Majesté a aussi souligné que l'actuel cycle de négociation constitue une chance précieuse de réaliser une paix juste et durable.

C'est pourquoi la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour que les négociations israélo-palestiniennes soient couronnées de succès, et nous espérons sincèrement qu'on parviendra rapidement à un règlement négocié mettant fin à ce conflit. Nous ne doutons pas que la vision de la création d'un État palestinien indépendant et viable, vivant côte à côte avec son voisin, Israël, au sein de frontières sûres et reconnues, s'impose aujourd'hui et qu'elle est parfaitement réalisable, surtout après l'adoption historique par l'Assemblée générale, à une écrasante majorité, de la résolution 67/19, qui accorde à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Marquant son appui à la lutte du courageux peuple palestinien, le Roi a également réaffirmé que ces aspirations sont réalisables et légitimes à condition que l'ONU œuvre à l'instauration d'une paix juste et durable avec l'appui de tous les États Membres, et que le moyen d'atteindre cet objectif est la création de deux États vivant côte à côte, dans la paix et dans un esprit de coopération.

Nous remercions l'Ambassadeur Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, ainsi que tous les membres du Comité de leur travail assidu et louable pour élaborer le rapport dont nous sommes saisis (A/68/35). Nous apprécions vivement les efforts qu'ils déploient pour permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, tels que reconnus par l'Assemblée générale en 1974. Les résolutions que le Conseil de sécurité a adoptées en 1967 ont consacré elles aussi les droits inaliénables du peuple Palestinien et de tous les Arabes dans les territoires palestiniens occupés.

Nous remercions par ailleurs le Département de l'information d'avoir attiré l'attention de la communauté

internationale sur les souffrances et les besoins du peuple palestinien, et nous sommes reconnaissants de toutes les activités médiatiques approuvées par l'Assemblée générale, notamment le programme de formation à l'intention des journalistes palestiniens, organisé une nouvelle fois l'année dernière et qui a permis de mettre en lumière divers aspects de l'évolution de la situation et des questions relatives à la Palestine et au processus de paix au Moyen-Orient.

Le rapport dont nous sommes saisis contient des informations détaillées qui traduisent la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés. Cette détérioration se poursuit jour après jour, du fait notamment des restrictions à la liberté de circulation, des bouclages, du blocus de Gaza et de la poursuite de la construction du mur de séparation par Israël. La réalisation d'une paix juste, globale et durable est une option stratégique qui passe par l'application des résolutions de l'ONU et de tous les accords et documents pertinents, notamment la Feuille de route, le principe de l'échange de territoires contre la paix et l'Initiative de paix arabe. La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien est l'expression directe des aspirations et des sentiments de la communauté internationale à l'égard du peuple palestinien frère.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : La résolution 67/19, qui a été adoptée l'année dernière, a marqué un tournant dans la lutte du peuple palestinien pour la réalisation de son droit à l'autodétermination. Cette résolution a fait naître le rêve qu'un État de Palestine indépendant apparaîtrait bientôt sur la carte du monde. Aujourd'hui, nous réaffirmons une fois encore notre solidarité à l'égard du peuple palestinien.

Dans le courant de l'année, l'espoir d'assister à la création d'un État de Palestine a été ravivé par la relance du processus de paix. À cet égard, nous rendons hommage au Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, dont la diplomatie persistante et résolue a permis de ramener l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien à la table des négociations. Nous avons pu voir au cours des cinq derniers mois que le dialogue entre les deux parties est fragile. Malgré tout, nous ne devons pas perdre espoir. Les pourparlers ne doivent pas s'interrompre. Nous comprenons et respectons le vœu de silence des parties en ce qui concerne les négociations délicates et difficiles qu'elles sont en train de mener. Les informations qui filtrent concernant ces pourparlers ne sont cependant pas encourageantes. La démission de

l'équipe de négociation palestinienne atteste que ce huis clos ne va pas sans graves difficultés.

Quatre obstacles empêchent les négociations d'aboutir, et il convient de les éliminer.

Premièrement, les deux parties, les peuples israélien et palestinien, et pas simplement leurs représentants officiels, doivent croire en la solution des deux États et l'appuyer. Deux États indépendants, la Palestine et Israël, dont les frontières doivent correspondre à celles d'avant la guerre de 1967, doivent prévoir de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. En outre, Jérusalem-Est, Al Qods Al Charif, sera la capitale de l'État palestinien.

La solution des deux États est la meilleure solution possible. Toutes les autres – un État binational ou un seul État unitaire – sont des mirages qui ne feraient que creuser davantage le fossé qui sépare les deux États et anéantiraient tous les espoirs de paix. Les multiples communautés religieuses et entités laïques dans les deux camps doivent faire leur objectif de la solution des deux États et l'appuyer. À cette fin, les dirigeants des deux camps doivent inspirer et susciter la confiance. La Palestine et Israël doivent répondre à l'appel de M. Kerry et agir avec un sentiment d'urgence, car si les neuf mois de pourparlers n'aboutissent à aucun progrès, le créneau favorable risque de commencer à se refermer et le processus de paix repartira en chute libre et replongera dans l'incertitude.

Deuxièmement, Israël doit revenir sur ses projets d'expansion des colonies illégales. Dans son rapport intitulé « Règlement pacifique de la question de Palestine » (A/68/363), le Secrétaire général confirme que les colonies sont illégales au regard du droit international et avertit que la situation sur le terrain compromet chaque jour davantage la viabilité de la solution des deux États. Israël sait que ces colonies constituent le principal obstacle aux pourparlers de paix. Pourtant, le 3 novembre, il a choisi d'annoncer la construction de plus de 1 700 logements, qui sera suivie de la construction de 20 000 autres logements en Cisjordanie, notamment dans la zone E-1.

Cet essor frénétique des colonies de peuplement doit s'arrêter pour que les pourparlers aient une chance d'aboutir. À cet égard, nous exhortons les États-Unis à faire jouer leurs relations privilégiées avec Israël et à user de leur influence. Il faut également empêcher que l'État palestinien ne devienne un ensemble d'enclaves isolées les unes des autres. Le nouvel État palestinien

doit être géographiquement viable, constitué d'un territoire d'un seul tenant. Nous nous félicitons de la libération de prisonniers palestiniens par Israël, mais nous regrettons que l'impact de ce geste ait été annulé par l'annonce de la construction de nouveaux logements.

Troisièmement, les évictions dans le territoire occupé, en particulier à Jérusalem-Est, doivent s'arrêter. Le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/68/35) fait état d'une forte augmentation du nombre de démolitions et de déplacements. Le nombre de déplacements à Jérusalem-Est durant les huit premiers mois de 2013 a dépassé le montant cumulatif des personnes déplacées en 2011 et 2012. Les informations en provenance des médias laissent entendre que, tandis que le nombre de colons augmente, des milliers de Palestiniens sont contraints de quitter Jérusalem.

Quatrièmement, à Gaza, le châtime collectif imposé aux Palestiniens dure maintenant depuis sept ans. En moyenne, moins de 200 personnes par jour ont été autorisées à sortir de Gaza au cours du premier semestre 2013, contre 26 000 pour la même période avant le blocus. Sur les 20 projets de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, 19 sont bloqués en raison du manque de matériaux de construction.

La communauté internationale ne doit pas rester silencieuse pendant que la Palestine continue de disparaître sous nos yeux. Nous accueillons avec satisfaction les directives de l'Union européenne concernant le financement des projets dans les territoires palestiniens occupés. Le Quatuor doit également appuyer plus activement le processus de paix. Le Pakistan considère que le règlement du conflit arabo-israélien, y compris par le retrait d'Israël des territoires libanais et du Golan syrien, est le seul moyen de garantir une paix durable dans la région.

Il y a trois ans, l'Autorité palestinienne a entrepris la tâche ambitieuse de mettre en place des infrastructures et des institutions pour le futur État palestinien. Elle a accompli des progrès considérables dans la réalisation de cet objectif. Il reste cependant beaucoup à faire. La communauté internationale doit faire des progrès pour aider les Palestiniens de manière plus énergique en vue d'atteindre cet objectif.

Enfin, la Palestine siège à l'ONU aujourd'hui en tant qu'État et a pu voter à l'Assemblée générale pour la première fois la semaine dernière (voir A/68/PV.53).

Cette réalité doit être reconnue par tous. Il n'y a pas d'autre solution. Plus vite cette prise de conscience aura lieu, moins il y aura de souffrances des deux côtés et mieux cela sera pour la paix et la stabilité de la région.

M. Al-Naama (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président Ashe d'avoir organisé la présente séance ainsi que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien des efforts qu'il déploie pour sensibiliser davantage au sort du peuple palestinien et insister sur la nécessité qu'il recouvre tous ses droits. À cet égard, je voudrais également mentionner le rôle important joué par la Division des droits des Palestiniens au Secrétariat de l'ONU.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Tunisie au nom du Groupe des États arabes et à celle du représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Notre réunion cette année marque le premier anniversaire de la résolution historique adoptée par l'Assemblée générale à sa précédente session, par laquelle elle a accordé à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, un acquis historique et une avancée importante vers la réparation de l'injustice faite au peuple palestinien. Il s'agit également d'un pas dans la bonne direction en vue de l'octroi du statut d'État Membre à part entière à l'État de Palestine, un État qui doit selon nous être édifié sur tous les territoires palestiniens occupés en 1967, avec Al Qods Al Charif comme capitale, ce qui est impératif pour parvenir à une solution à la question de Palestine et à la réalisation d'une paix durable au Moyen-Orient.

L'État du Qatar a affirmé à maintes reprises que dans la région du Moyen-Orient, le seul choix stratégique possible devait être fondé sur la solution des deux États, en s'appuyant sur le mandat de la Conférence de Madrid, la Feuille de route, le principe de l'échange de territoires contre la paix et l'Initiative de paix arabe. Nous sommes préoccupés par le fait que la réalisation de cette solution est menacée par l'entêtement d'Israël à mener la stratégie du fait accompli et de l'occupation, à employer la force de manière arbitraire, et à refuser le choix de la paix et la création de l'État palestinien, parallèlement au fait qu'il poursuit l'implantation de colonies illégales sur le territoire occupé et que les déclarations répétées de ses responsables ne servent pas une solution durable et globale fondée sur les paramètres reconnus et acceptés.

Israël poursuit ses pratiques en violation flagrante du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Comme plusieurs rapports internationaux, y compris le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dont nous sommes saisis (A/68/35), le font ressortir clairement, des Palestiniens – des femmes et des enfants en particulier – continuent d'être détenus dans les prisons et centres de détention israéliens; les logements sont détruits; les communautés palestiniennes sont isolées par le mur et les violences perpétrées par les colons continuent d'être tolérées. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que le Gouvernement israélien mène une stratégie d'asphyxie de l'économie palestinienne et de mise en danger des conditions d'existence des communautés palestiniennes en privant les Palestiniens d'eau. L'État du Qatar refuse et condamne les tentatives de judaïsation de Jérusalem et les atteintes aux lieux saints musulmans et chrétiens de la ville, en particulier Haram al-Charif et les fouilles menées sous l'esplanade et aux alentours, ainsi que les tentatives d'expulsion des habitants palestiniens de Jérusalem. Nous appelons l'ONU et les autres organisations internationales compétentes à s'employer à protéger l'identité arabe de Jérusalem et de ses lieux saints contre ces manoeuvres illégitimes.

S'agissant de la bande de Gaza, les autorités israéliennes maintiennent leur blocus injuste, en dépit de la situation économique et humanitaire difficile dans la bande. Des restrictions ont ainsi été imposées à l'entrée de tous les matériaux de construction, malgré l'appel lancé par l'ONU aux autorités israéliennes. Cette grave pénurie concerne également la fourniture d'énergie aux habitants de Gaza, mettant en péril les conditions de vie les plus élémentaires.

La situation humanitaire grave et qui se détériore sur le territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza, les souffrances continues des réfugiés palestiniens de la diaspora, ainsi que les pratiques répressives persistantes de l'occupation israélienne contre les Palestiniens, l'agression militaire répétée et les violations flagrantes du droit international commises par les autorités israéliennes rappellent à la communauté internationale qu'il importe d'appeler à toutes les occasions qui se présentent à un plein appui au peuple palestinien et au rejet de l'injustice historique dont il est victime, et qu'il faut continuer de viser une paix durable, globale et juste, et d'appuyer les efforts palestiniens d'édification d'un État palestinien

indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur tous les territoires palestiniens occupés en 1967.

L'État du Qatar affirme que l'occupation par Israël du Golan syrien constitue une menace persistante à la paix et à la sécurité dans la région et une violation du droit international et des décisions empreintes de légitimité internationale. Les tentatives d'annexion du Golan par Israël sont nulles et non avenues. De même, nous condamnons les pratiques israéliennes illégales dans le Golan, notamment la mainmise d'Israël sur les terres et les ressources naturelles, y compris les ressources en eau.

Pour terminer, et à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, ma délégation exprime sa solidarité avec le peuple et le gouvernement frères palestiniens dans leur lutte juste pour mettre fin à l'occupation étrangère de leur territoire et faire prévaloir leurs droits. L'État du Qatar continuera de fournir un appui au peuple frère palestinien afin qu'il recouvre ses droits inaliénables légitimes.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : Il y a un an environ, l'Assemblée générale, prenant une mesure historique, a adopté la résolution 67/19, par laquelle elle a reconnu l'existence de l'État de Palestine et lui a accordé le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Par cette mesure, la communauté internationale a affirmé sa détermination de progresser en vue de la réalisation des aspirations du peuple palestinien et de son rêve de créer son propre État indépendant et souverain sur l'ensemble de son territoire.

Cependant, il n'a pas fallu beaucoup de temps pour que cette résolution de l'Assemblée générale soit suivie d'actes arbitraires et provocateurs des autorités israéliennes, et notamment de l'adoption de nouvelles politiques agressives de construction de milliers de logements dans les territoires palestiniens occupés, dans le but d'installer de nouveaux immigrants juifs sur les terres palestiniennes qui sont encore aux mains des Palestiniens et de réduire encore les chances d'établir toute forme d'État palestinien, sur moins de 20 % des terres de la Palestine historique. En atteste une augmentation de 355 % des activités de peuplement au cours du premier trimestre de cette année par rapport à la même période l'an dernier.

En dépit de la condamnation générale de la politique israélienne de peuplement au sein de la communauté internationale et de la confirmation

réitérée par l'ONU des violations du droit international commises par Israël, les forces d'occupation israéliennes ont persisté dans leur arrogance, leurs pratiques illégales, leurs violations du droit international et leur refus de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien. Le peuple palestinien est opprimé depuis des décennies, suite à l'usurpation de son territoire et à sa dispersion à travers le monde. Les souffrances des Palestiniens augmentent jour après jour. Les colons sionistes – armés jusqu'aux dents, sûrs de leur impunité et de ne pas avoir à rendre compte de leurs actes devant qui que ce soit – commettent chaque jour des actes d'agression contre les véritables propriétaires de ces terres que sont les Palestiniens. Les forces d'occupation israéliennes les encouragent même au contraire à persévérer dans ces pratiques barbares qui ont causé des torts considérables aux populations, à leurs terres et à leurs biens.

Les forces d'occupation israéliennes essaient de dépeupler les territoires palestiniens en usant de moyens tels que la détention, l'intimidation, la démolition de maisons et le déplacement des populations, en particulier à Jérusalem-Est, qui fait l'objet d'une campagne acharnée de judaïsation et de manipulation de ses caractéristiques démographiques. En violation flagrante des droits de l'homme les plus élémentaires et des principes du droit international, y compris les Conventions de Genève, les autorités israéliennes d'occupation ont imposé un blocus à plus de 1,5 million de Palestiniens dans ce qui est la plus grande prison du monde : la bande de Gaza. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de rappeler dans le détail les différentes atrocités commises par les autorités israéliennes d'occupation, parce qu'il s'agit de pratiques quotidiennes, commises au vu et au su de tout le monde et qui sont gravées dans notre mémoire à jamais.

La question de Palestine est la seule question dont l'existence est aussi ancienne que celle de l'Organisation des Nations Unies. Pourtant, contrairement à toutes les autres questions internationales, elle est restée sans solution, sans même une perspective de solution. Cela est dû au fait que les résolutions pertinentes de l'Organisation n'ont pas été mises en œuvre, car Israël est traité comme un État au-dessus des lois. Il agit en conséquence et trouve toujours des protecteurs, au détriment des droits du peuple palestinien. Israël n'a jamais voulu conclure un accord de paix avec les Palestiniens, qui permettrait à ceux-ci d'exercer leur droit à l'autodétermination et d'établir un État indépendant et souverain. Ainsi, depuis 1993, Israël se sert constamment du prétendu processus de paix

pour gagner du temps afin d'assimiler davantage de territoires palestiniens, et rendre ainsi impossible la création d'un État palestinien viable. Tel est le statu quo actuel, avec des colonies qui, tel un cancer, développent des métastases dans les territoires palestiniens occupés.

Je ne sais pas à quoi aboutiront les pourparlers israélo-palestiniens actuels, puisque les Israéliens n'ont jamais reconnu officiellement la moindre parcelle de la terre de Palestine comme territoires palestiniens occupés. Inversement, ils demandent aux Palestiniens de reconnaître Israël comme un État juif, sans en définir les frontières. Cela implique à l'évidence l'expulsion des Palestiniens se trouvant toujours dans les territoires occupés en 1948 et la création de ce que l'on appelle le Grand Israël, tel qu'envisagé par les dirigeants du mouvement sioniste raciste et les extrémistes religieux israéliens, après qu'aient été chassés les Palestiniens de ce qui reste du territoire palestinien.

Nous avons suivi la déclaration du représentant d'Israël, qui s'est refusé à parler de l'histoire du siècle dernier pour invoquer à la place l'histoire des 3 000 dernières années. Il ne veut pas entendre parler du fait qu'en 1917, les Juifs ne représentaient pas plus de 7% de la population de la Palestine historique, et qu'en 1947, leur nombre – en dépit de la Déclaration Balfour, en vertu de laquelle des terres ont été données à des gens qui ne le méritaient pas – ne dépassait pas 36% de la population de la Palestine historique. Ils ne veulent pas reconnaître ces faits et répètent à l'envi que toute la Palestine appartient aux Juifs israéliens, qui sont venus de tous les coins du monde et ont chassé les autochtones à qui appartiennent ces terres, c'est-à-dire les Palestiniens.

L'intransigeance persistante d'Israël, son rejet de toutes les tentatives de trouver une solution et sa poursuite des activités d'implantation de colonies sur les territoires palestiniens ne peuvent que provoquer d'autres effusions de sang et faire obstacle aux initiatives internationales visant à instaurer la paix dans la région. Il incombe au Conseil de sécurité et à la communauté internationale de changer de méthodes vis-à-vis d'Israël. Ils doivent tout faire pour que le peuple palestinien dispose de son propre État indépendant. Si l'on veut instaurer une paix durable dans la région, le seul moyen est d'appuyer l'État de Palestine dans sa demande d'admission en tant que membre à part entière dans toutes les organisations internationales. Je dis que la paix ne deviendra réalité que si nous appuyons les efforts menés par l'État de Palestine pour devenir

un membre à part entière de toutes les organisations internationales, comme c'est le cas avec l'UNESCO, et que si les forces d'occupation israéliennes se retirent de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris le Golan syrien et les fermes libanaises de Chebaa.

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à exprimer notre gratitude au Président pour la convocation de cet important débat à l'Assemblée générale sur la question de Palestine.

Nous célébrons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Je voudrais donc pour commencer lire à cette occasion le message de mon Premier Ministre, S. E. M. Manmohan Singh, au peuple ami de Palestine.

« À l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je réaffirme le soutien ferme et constant de l'Inde à la cause palestinienne. Nous saluons les efforts récents consentis par la Palestine et Israël, sous la médiation des États-Unis, pour reprendre des pourparlers de paix directs, et gardons l'espoir que les négociations aboutiront à un processus de paix global pour le règlement définitif du conflit dans les délais convenus. L'Inde est favorable à une solution négociée, aboutissant à la création d'un État de Palestine souverain, indépendant, viable et uni ayant Jérusalem-Est pour capitale, vivant dans des frontières sûres et reconnues, côte à côte et en paix avec Israël, une solution avalisée par l'Initiative de paix arabe, la Feuille de route du Quatuor et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Je saisis également cette occasion pour féliciter sincèrement le peuple de Palestine et ses dirigeants d'avoir obtenu le statut d'État non membre observateur à l'Assemblée générale des Nations Unies l'année dernière. L'Inde a toujours joué un rôle actif en faveur de la cause palestinienne dans les instances multilatérales. Nous avons parrainé la résolution qui améliorerait le statut de la Palestine à l'Assemblée générale et continuerons à soutenir la candidature de la Palestine à une adhésion pleine et égale à l'Organisation des Nations Unies.

L'Inde a également soutenu les efforts d'édification de la nation de la Palestine grâce à une assistance technique et économique et à un

appui budgétaire. Nous finançons la construction d'écoles et la mise en place d'un centre de technologie de l'information et d'un centre de formation professionnelle en Palestine. En outre, l'Inde contribue 1 million de dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous mettons également en œuvre des projets de développement en Palestine, conjointement avec le Brésil et l'Afrique du Sud dans le cadre de l'IBAS. L'Inde continuera à soutenir ces efforts.

En cette occasion importante, au nom du peuple de l'Inde, je transmets nos meilleurs vœux et toutes nos salutations au peuple ami de Palestine. »

Il s'est écoulé presque un an depuis que l'Assemblée a voté pour accorder à la Palestine le statut d'État non membre observateur à l'Organisation des Nations Unies (résolution 67/19), en même temps qu'elle a voté les autres résolutions qui sont votées chaque année. Bien qu'il s'agisse là d'une étape importante, les aspirations du peuple et des dirigeants palestiniens à une candidature à part entière à l'Organisation des Nations Unies restent encore à réaliser.

Le règlement de la question palestinienne est une condition préalable à l'instauration d'une paix durable dans la région du Moyen-Orient. Compte tenu de la situation précaire et imprévisible qui règne au Moyen-Orient avec le conflit en cours en Syrie, il faut traiter sans plus tarder de la question israélo-palestinienne. La situation dans les territoires palestiniens occupés s'est détériorée en raison des activités de peuplement menées en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Ces activités créent de nouvelles réalités sur le terrain, menaçant le principe même d'une solution de deux États. Le blocus de Gaza a également eu des conséquences graves pour la vie des Palestiniens. Il a affecté les services essentiels, les activités économiques et le développement des infrastructures. L'Autorité palestinienne est également confrontée à une grave crise financière qui pourrait éroder les progrès considérables qu'elle a accomplis dans la création d'institutions publiques.

Toutes ces questions doivent être examinées rapidement opportun pour parvenir à une paix juste et durable dans la région. Bien que la situation se soit améliorée pour ce qui est des restrictions imposées à la Cisjordanie et à la circulation des fournitures humanitaires et du matériel de construction dans la bande de Gaza, nous continuons d'affirmer qu'Israël

doit lever le blocus de Gaza et permettre la circulation normale et sans restriction des personnes et des biens à l'intérieur de la Palestine. Nous nous joignons également à tous ceux qui appellent instamment Israël à cesser ses activités de colonisation.

La solidarité de l'Inde avec le peuple palestinien ne date pas d'aujourd'hui. Comme elle l'a démontré au cours des six dernières décennies, y compris lors de ses mandats au Conseil de sécurité, l'Inde est également prête à soutenir toutes les mesures que la direction palestinienne pourrait prendre en vue de régler les questions sur le statut final. En conclusion, je tiens à réitérer l'appui continu de l'Inde à la cause palestinienne.

M. Kommasith (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Lundi dernier, le 18 novembre, dans cette même salle, nous avons assisté à un premier vote historique : la participation de l'État de Palestine à l'élection à l'Assemblée générale des Nations Unies d'un juge du Mécanisme résiduel du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (voir A/68/PV.53), et je félicite le peuple palestinien pour cet événement de bon augure.

Comme beaucoup d'entre nous l'ont dit aujourd'hui, ce type de progrès constitue une question capitale de justice mondiale et un test déterminant pour cette Organisation. Les États Membres doivent donc intensifier leurs efforts afin que les Palestiniens puissent exercer leurs droits inaliénables, y compris les droits au retour et à l'autodétermination, ainsi que leurs aspirations les plus profondes à la liberté, la prospérité, la paix et la justice dans un État de Palestine indépendant et souverain, sur la base des frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale.

Nous devons reconnaître que le nouveau statut du peuple palestinien à l'ONU et le droit d'être un État reconnu ne changent en rien son ferme engagement à résoudre le conflit par le dialogue et par des moyens pacifiques. Nous savons combien le peuple palestinien a souffert et lutté au cours des dernières décennies sans même une lueur d'espoir, tandis que la communauté internationale était incapable de prendre des mesures décisives au niveau où cela compte le plus. Au fil du temps, nous avons pu voir la capacité croissante de l'Autorité palestinienne à mettre en place les bases institutionnelles essentielles à la reconnaissance

internationale d'un État palestinien, tel qu'approuvé par l'ensemble des grandes organisations et institutions internationales. Nous félicitons les Palestiniens pour cet effort héroïque, malgré les grands obstacles et défis auxquels ils sont confrontés.

La poursuite des activités illégales de colonisation et la destruction de biens, de foyers et d'entreprises dans les territoires occupés ont non seulement aggravé la situation socio-économique déjà critique que connaît la population palestinienne, mais constituent également une violation du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, ainsi qu'un obstacle au processus de paix et aux possibilités de négociation.

La République démocratique populaire lao souhaite un règlement juste, durable, global et pacifique du conflit israélo-palestinien conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et à la Feuille de route du Quatuor, qui prévoient un État de Palestine souverain, indépendant et viable avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec l'État juif d'Israël. C'est pourquoi nous appuyons avec force l'engagement renouvelé des États-Unis d'Amérique, avalisé par le comité de suivi de la Ligue des États arabes et de nombreux dirigeants du monde, et appelons les parties à respecter leurs engagements, à négocier de bonne foi et à s'abstenir de prendre des mesures susceptibles de compromettre les négociations. Nous devons donner une chance aux négociations. Seul le dialogue peut mener à la paix.

La République démocratique populaire lao a depuis longtemps reconnu l'État de Palestine, et je tiens à réaffirmer son appui sans faille au peuple palestinien afin qu'il réalise son objectif de longue date, à savoir la création d'un État de Palestine viable, pacifique et prospère, qui soit un Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Je profite de cette occasion pour saluer le rôle et le travail des institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui ont aidé des millions de Palestiniens dans le besoin pendant toutes ces années au milieu de multiples difficultés. Nous souhaitons également plein succès au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans ses nobles efforts pour parvenir à une solution pacifique, juste, globale et durable à la question de Palestine.

M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale du Nicaragua saisit l'occasion qu'offre ce débat sur la question de Palestine pour saluer, en cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, ce peuple héroïque ainsi que ses autorités. Nous réaffirmons notre solidarité et notre soutien à l'égard de leur lutte juste visant à créer un État palestinien souverain et indépendant.

Ce débat se tient presque un an après l'adoption de l'historique résolution 67/19, dans laquelle, avec le reste de la communauté internationale, nous avons réitéré notre solidarité avec la cause du peuple palestinien, tout en réaffirmant notre espoir et notre volonté de trouver une solution au problème de la Palestine, qui est au cœur du conflit israélo-arabe, de même que la nécessité de parvenir à une paix globale, juste et durable.

Le plus grand désir du peuple palestinien est de parvenir à la paix et de vivre en harmonie avec ses voisins, au sein d'un État libre, indépendant et viable. Mais cela ne sera pas possible tant que l'occupation et les actes d'agression de la part d'Israël se poursuivront; tant que les Palestiniens, qui luttent héroïquement et résistent dans des conditions fort difficiles, ne pourront restaurer leurs droits ancestraux légitimes et récupérer leurs terres occupées; et tant que le retour des réfugiés, la libération des prisonniers, la levée du blocus, et le respect de leur droit à l'accès à l'eau et à vivre librement à l'intérieur de leurs frontières ne seront pas appliqués.

Le Nicaragua juge préoccupante l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations de paix après plusieurs mois. Israël continue de construire encore plus de colonies de peuplement dans les territoires occupés, notamment à Jérusalem-Est. Mettre un terme à la construction de ces colonies illégales est un préalable indispensable pour pouvoir s'engager de bonne foi dans des négociations. Nous exigeons l'arrêt de la construction de colonies de peuplement dans les territoires occupés et la cessation du nettoyage ethnique auquel se livrent les Israéliens.

Israël doit négocier en se fondant sur les différentes résolutions de l'ONU. Il est nécessaire que les efforts de la communauté internationale s'intensifient, en particulier ceux de son allié qui siège comme membre permanent au Conseil de sécurité,

pour qu'Israël mette fin à ses agissements arbitraires et s'engage véritablement à négocier en vue d'instaurer une nouvelle ère de paix et de stabilité au Moyen-Orient.

Nous ne devons pas laisser passer cette occasion historique. Il suffit de lire le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/68/35) dont nous sommes saisis aujourd'hui, pour que l'ensemble de la communauté des nations se rende compte que les violations massives des droits de l'homme ainsi que des droits économiques, politiques, sociaux et culturels de nos frères et sœurs palestiniens se poursuivent.

Le Nicaragua estime qu'il importe d'adopter des mesures de confiance nécessaires afin de promouvoir entre les parties un processus de négociations efficace qui permette de progresser vers la réalisation ultime d'une paix juste fondée sur la reconnaissance et l'existence de deux États libres et souverains. Notre gouvernement prône une solution politique juste au problème palestinien sur la base des diverses résolutions adoptées par l'ONU, en particulier celles établissant le droit au retour des réfugiés palestiniens et appelant au retrait d'Israël des territoires arabes occupés depuis 1967, conformément au principe de l'échange de territoires contre la paix, établi à la Conférence de Madrid, et à l'Initiative de paix arabe, ce qui permettrait de créer un État palestinien indépendant ayant Jérusalem-Est comme capitale.

Nous nous félicitons de la libération de 104 prisonniers politiques palestiniens. Toutefois, nous exigeons également, comme preuve de bonne volonté, la libération des milliers de prisonniers palestiniens qui demeurent arbitrairement détenus par Israël.

Maintenant plus que jamais, et après la manifestation de soutien d'une écrasante majorité de la communauté internationale à la résolution 67/19, nous avons la tâche inéluctable de réparer l'injustice commise contre ce peuple frère. Le Nicaragua, en tant que nouveau membre du Bureau de coordination du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, continuera, avec son peuple, de soutenir la juste cause du peuple palestinien en tant que question de principe. En collaboration avec le Comité et le reste de la communauté internationale, nous intensifierons nos efforts pour trouver une solution pacifique aboutissant à la création d'un État palestinien comme moyen d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Ma délégation fait partie des coauteurs de tous les projets de résolution qui seront adoptés aujourd'hui par l'Assemblée générale (A/68/L.12, A/68/L.13, A/68/L.14 et A/68/L.15), qui visent à trouver une solution à la question de Palestine et à réaliser une paix juste et durable au Moyen-Orient. Nous appelons les membres à se joindre à l'initiative tendant à ce que l'on proclame 2014 Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, qui devrait conduire à l'admission de la Palestine comme le cent-quatre-vingt-quatrième État Membre de l'Organisation.

M. Mamabolo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Dans quelques jours, le 29 novembre, nous nous associerons au peuple palestinien pour célébrer le premier anniversaire de l'accession de son pays au statut d'État. Dans notre intervention l'an dernier à l'Assemblée, à l'occasion de l'octroi à la Palestine du statut d'État non membre observateur (voir A/67/PV.45), nous avons exprimé notre déception quant au fait que les Palestiniens n'avaient pas obtenu pour la Palestine le statut de Membre à part entière de l'Organisation, car ils le méritaient. Connaissant fort bien les difficultés rencontrées par les Palestiniens et l'inaction du Conseil de sécurité sur cette importante question, nous avons pris acte de cet événement historique en tant qu'étape positive vers la pleine mise en œuvre de la solution de deux États, attendue depuis longtemps. Près d'un an après cette occasion mémorable, le statut de la Palestine n'a pas évolué.

Les négociations entre les deux parties sont en cours, mais le climat dans lequel elles se déroulent est loin d'être favorable. Les raisons de l'impasse dans laquelle s'enferment les négociations sont notoires. Elles incluent l'expansion croissante des anciennes colonies de peuplement et la construction de nouvelles colonies, la destruction des habitations palestiniennes, le blocus de Gaza, les attaques contre les lieux saints palestiniens, les restrictions en matière de déplacements et les confiscations de terres. Les activités de construction de colonies de peuplement sont sans doute l'acte d'agression le plus délétaire, car elles se traduisent par un transfert de la population israélienne sur les territoires palestiniens occupés, ce qui limite voire empêche la création de deux États contigus. Il semblerait que ces activités aient également poussé à la démission l'équipe de négociation palestinienne qui estimait que ces activités irresponsables allaient à l'encontre de l'esprit des négociations.

Nous savons tous que ces activités scandaleuses contreviennent à l'article 49 de la quatrième Convention de Genève et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est sidérant que tout cela se produise au vu et au su du si puissant Conseil de sécurité, qui continue de ne rien faire pour remédier à la situation. Si Israël participait de bonne foi aux négociations, il aurait mis un terme à ses pratiques illégales et aurait permis à un état d'esprit positif de prévaloir à ce stade critique. Il en va de la responsabilité de ceux qui protègent Israël et ont une influence sur lui d'user de leur pouvoir pour que les Israéliens abandonnent leur comportement obstructif et œuvrent à un règlement pacifique et durable. Il est évident qu'Israël est enhardi par le fait qu'il peut compter sur des partenaires influents qui ont les moyens de le protéger, alors même qu'il plonge la région dans un chaos encore plus profond.

Cela étant dit, nous nous félicitons malgré tout du rôle positif joué par des partenaires tels que les États-Unis, l'Union européenne, le Quatuor et l'ONU, pour rendre les négociations possibles. Nous espérons qu'ils seront à même d'aider les parties à atteindre leurs nobles objectifs et à mener enfin à son terme le très long processus de paix au Moyen-Orient.

L'Afrique du Sud insiste sur le fait qu'il est impératif et urgent qu'Israël lève le blocus illégal qu'il impose à Gaza, qui est entré en juin dans sa septième année d'existence. Ce blocus continue d'envenimer la situation socioéconomique et humanitaire déjà très grave à Gaza. Nous sommes déçus que les mesures qui avaient été promulguées par le Gouvernement israélien afin de faciliter la mise en œuvre de l'initiative économique pour la Palestine, notamment l'autorisation d'importer à Gaza des quantités plus importantes de matériaux de construction et d'eau, soient désormais suspendues. Nous espérons que ces mesures contribueraient à redynamiser Gaza, qui a énormément souffert du blocus, lequel continue de peser sur la vie des habitants et a directement favorisé l'augmentation du chômage et de la pauvreté. Une fois de plus, nos espoirs ont été anéantis.

En conclusion, nous accueillons favorablement la décision de proclamer 2014 Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien. Nous espérons que la communauté internationale consentira tous les efforts nécessaires en 2014 pour enfin garantir la matérialisation de la solution à deux États et l'exercice du droit inaliénable du peuple palestinien à

l'autodétermination. L'Afrique du Sud se tient prête à contribuer vigoureusement à cet effort.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question pour la présente séance.

Plusieurs représentants ont demandé à prendre la parole au titre du droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Roet (Israël) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, nous avons entendu un certain nombre de délégations arabes répandre condamnations et accusations. Il semble que ces délégations tentent de piétiner le processus démocratique en vigueur à l'Assemblée générale de la même manière qu'elles piétinent la liberté de leurs propres peuples. Peut-être feraient-elles mieux de diriger ces efforts à l'amélioration de la situation des droits de l'homme dans leurs propres pays. Le cynisme de ces attaques va à l'encontre du professionnalisme qui caractérise cette instance. Il est malheureux que certaines délégations insistent pour politiser et monopoliser le temps précieux de cet organe, ainsi qu'elles l'ont fait pendant la quasi-totalité du présent débat.

Beaucoup se sont servies de cette enceinte pour lancer toute une série d'accusations sans fondement contre mon pays, faisant l'apologie de la cause palestinienne, ce qui nous éloigne de la paix plus que cela ne nous aide à l'atteindre. Il est véritablement absurde d'entendre certains des régimes tyranniques les plus oppressifs au monde donner des leçons de morale sur les droits de l'homme à la seule vraie démocratie du Moyen-Orient. On se demande de quels droits ces représentants peuvent bien parler. Peut-être s'agit-il des droits religieux, comme ceux qui s'exercent en Libye, dont le représentant a pris la parole aujourd'hui.

Prenons d'ailleurs l'exemple de la Libye. Il est tragique qu'après tous les efforts consentis par la communauté internationale pour améliorer la vie du peuple libyen et le libérer du joug de l'un des pires dictateurs au monde, ses représentants aient décidé d'utiliser la même rhétorique, le même langage que du temps de Kadhafi, qualifiant mon pays de mouvement sioniste raciste ainsi que des individus et les colonies de peuplement – que l'on soit pour ou contre – de cancers. Dans l'éventualité où les Libyens s'intéresseraient

réellement à la situation, je tiens à les informer qu'une grande partie des armes utilisées contre mon pays et au détriment du processus de paix proviennent de Libye. Au lieu de faire la leçon à Israël, les autorités libyennes feraient peut-être mieux de prendre soin de leur propre peuple. Si elles veulent servir la cause israélo-palestinienne, peut-être peuvent-elles améliorer le contrôle de leurs frontières.

La propagande partisane, dogmatique et facile n'a rien de productif. Les insultes ne mènent pas à la paix véritable, mais nous en éloignent davantage au contraire.

Quelques pays ont félicité la délégation palestinienne d'avoir pris part au vote dans l'élection concernant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Je tiens à rappeler aux représentants que ce vote n'a rien à voir avec la consécration d'un État palestinien. Un État palestinien pourra être atteint par la négociation. Le chemin qui mène à la paix – pour laquelle nous prions tous – passe par Ramallah et Jérusalem, et non par les débats que nous entendons ici.

Je ne tiens pas à utiliser l'intégralité des 10 minutes qui me sont allouées, mais je voudrais m'adresser aux membres du Mouvement des pays non alignés qui ont pris la parole ici. Nombreux sont les représentants du Mouvement à avoir critiqué Israël aujourd'hui. Je voudrais signaler que ces mêmes représentants ont préféré ignorer les crimes de l'État qui préside le Mouvement des pays non alignés, l'Iran. Certains pays ont même déclaré que c'était un honneur de s'associer à la déclaration prononcée par le représentant iranien. L'Iran appuie activement le régime meurtrier de Damas et dirige dans le même temps le concert des attaques contre Israël dans cette salle. Le discours hypocrite du Mouvement des pays non alignés doit cesser. Les pays qui veulent la réussite du processus de paix doivent aider non seulement Israël mais en premier lieu les Palestiniens à faire le choix juste, fier et courageux de la négociation sur le terrain plutôt qu'à l'Assemblée générale.

M. Hamed (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je ne tenais pas à prendre la parole à cette heure tardive. Cependant, les mensonges et les allégations proférés par le représentant des autorités d'occupation israéliennes méritent une réponse, toute brève fut-elle. Israël, dont le représentant a vanté le palmarès en matière de droits de l'homme, est le dernier État – j'insiste, le tout dernier État – à pouvoir se permettre d'invoquer les droits de l'homme, compte tenu des violations

gravissimes et innombrables des droits de l'homme qu'il a commises depuis 1948 sur les territoires palestiniens occupés, dans le Golan occupé et au Liban.

Le représentant des autorités d'occupation israéliennes a laissé entendre qu'Israël aide le peuple syrien. D'abord, j'ai cru avoir mal entendu, mais il s'avère que c'est bien ce qu'il a dit. Si cela prouve une chose, c'est à quel point le représentant des autorités d'occupation israéliennes divague. Le seul soutien qu'apporte Israël, c'est aux groupes terroristes armés dans la zone de séparation des forces dans le Golan syrien occupé, et c'est ce que le représentant des autorités d'occupation israéliennes a d'ailleurs reconnu dans sa déclaration aujourd'hui. Ce soutien aux terroristes, notamment aux groupes affiliés à Al-Qaida, outre qu'il constitue une violation du droit international et de l'Accord de désengagement, met en danger les contingents de la Force chargée d'observer le désengagement (FNUOD) présents au Golan. C'est précisément ce qui est arrivé lorsque ces groupes armés, que les forces d'occupation israéliennes soutiennent et soignent dans les hôpitaux israéliens, ont à plusieurs reprises kidnappé des membres du personnel de la FNUOD et s'en sont pris aux installations de cette mission.

M. Taguri (Libye) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur, de me donner la possibilité d'exercer mon droit de réponse. À l'instar de l'orateur qui m'a précédé, je ne voulais pas prendre la parole et retarder davantage la levée de la séance, mais étant donné les affirmations qui ont été faites, je suis contraint d'y répondre.

En vérité, ce que nous et les autres délégations arabes avons dit concernant les violations israéliennes des droits de l'homme, n'est ni une invention ni une

vue de l'esprit. Il s'agit de faits confirmés dans tous les rapports préparés par les organisations de défense des droits de l'homme et autres organisations et entités internationales chargées des droits de l'homme. Je sais que nous ne sommes pas ici pour parler des problèmes de mon pays mais pour débattre de la question palestinienne. Mais il n'en demeure pas moins que ces rapports préparés par les organisations internationales compétentes sur la situation en Palestine confirment les déclarations des délégations arabes, que ce soit concernant les activités de peuplement, la situation des détenus palestiniens ou le blocus. Il s'agit de faits bien établis que personne ne peut nier ni tenter de justifier.

Programme de travail

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je voudrais consulter les membres au sujet de la prolongation des travaux de la Deuxième Commission. Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, tenue le 20 septembre, l'Assemblée générale avait approuvé la recommandation du Bureau tendant à ce que la Deuxième Commission achève ses travaux au plus tard le vendredi 29 novembre. Toutefois, le Président de la Deuxième Commission m'a informé que, pour permettre de dégager un consensus sur les projets de résolution sur lesquels elle n'a pas encore statué, la Commission demande une prolongation de ses travaux jusqu'au vendredi 6 décembre.

Puis-je considérer que l'Assemblée accepte de prolonger les travaux de la Deuxième Commission jusqu'au vendredi 6 décembre?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 15.